



LE DEVOIR

Vol. LXXXIV - No 273

MONTREAL, LE JEUDI 25 NOVEMBRE 1993

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

Le faux débat des générations

Martine Turenne
Roland-Yves Carignan

Le quotidien *The Gazette* et l'émission *Enjeux* de SRC ont récemment consacré des reportages à la «pathétique» situation de la génération X. Les deux médias, comme bien d'autres avant eux, se sont apitoyés sur l'insécurité, le «non-avenir», la précarité dudit groupe.

Le hic, c'est que ni l'un ni l'autre de ces dossiers n'a traité de la vraie génération X. Plutôt, ils ont présenté un énième portrait des adolescents d'aujourd'hui. La génération X, c'est celle qui a trente ans, plus ou moins des poussières; Et elle était invisible.

Le terme «X» a pourtant été inventé par un auteur néo-trentenaire, Douglas Coupland, qui décrit dans un livre à succès sa propre génération, sa totale fluidité temporelle, son incapacité de s'insérer convenablement dans une société déjà organisée. D'où le «X».

Mais fort curieusement, le terme «génération X», lorsque repris par les médias, confirme de facto la non-existence des «X»: même leur appellation d'origine ne leur appartient plus; elle échoit comme par enchantement à la génération suivante, celle des ados.

Or, qui sont les adolescents d'aujourd'hui? Les enfants des *baby-boomers*. Et qui sont les véritables «X»? Les *nowhere* coincés entre les deux. Nous sommes passés trop tôt. Ou trop tard.

Anodin et circonstanciel à ses débuts, l'extraordinaire engouement médiatique pour le sujet «ado» s'explique par l'arrivée des rejetons des *boomers* à cet âge dit ingrat. Jamais ne les a-t-on tant auscultés, écoutés, analysés et plaints. Comme s'ils étaient soudain les premiers à avoir devant eux un avenir bloqué, limité.

On ne compte plus les documentaires sur les ados (où l'on se tape leur discours emplis de clichés, comme on ne l'est qu'à cet âge), ou simplement les séries télévisuelles qui leur sont adressées. Mais plus encore, les intérêts de nos «dirigeants» sont maintenant consacrés à leurs «problématiques» particulières.

Les polyvalentes sont des endroits infects, moches, sans fenêtres et où on n'apprend rien? Cette «découverte» fortuite mène à une réforme en profondeur de l'enseignement soudain jugé inadmissible, le même pourtant qui sévit depuis des décennies.

Ce sera sans doute le même branle-bas de combat lorsqu'il s'agira de «réformer» le marché du travail. Les enfants des *baby-boomers* ne travaillent pas encore, ou si peu. Mais aussitôt qu'ils investiront le marché de l'emploi, parions que «l'insertion» des jeunes deviendra un enjeu de société, majeur, incontournable. Le hic, c'est que les plus ou moins 30 ans d'aujourd'hui seront désormais trop vieux pour s'y accrocher.

En politique, soulignait ce week-end Jean Allaire, les trentenaires sont quasi inexistantes; il y a les «jeunes» libéraux, allairistes et autres, qui ont moins de 25 ans, et leurs «vieux», qui ont la quarantaine et plus. Et cette sous-représentation est plus que symptomatique, elle est devenue intrinsèque à notre société.

Mais plus profondément, cet engouement pour la «problématique générationnelle» a quelque chose de faux et d'artificiel. Car notre société n'est pas, n'est plus divisée en «générations». Le concept existe toujours, certes, ne serait-ce que dans les références ou les codes (nous, les «X», par exemple, avons *tripé* sur Fanfreulche et la Ribouldingue, et sommes toujours incapables d'accorder les verbes accidentellement pronominaux).

Mais au-delà des divergences temporelles, il suffit de regarder autour de nous pour constater que la césure générationnelle n'est pas si profonde: l'insécurité est partagée par tous, le chômage est davantage lié à l'éducation qu'à l'âge, et des jeunes adultes de 29 ans «performent» autrement mieux que leurs aînés de 45 ou 51 ans, qui se trouvent sans emploi au lendemain d'une fermeture d'usine ou d'une «rationalisation».

Ni les *boomers*, ni les ados, ni les «X» ne forment un bloc homogène, monolithique, conforme: certes les premiers ont bénéficié d'avantages circonstanciels uniques dans l'histoire tandis que les jeunes travailleurs vivent dans un marché en profonde mutation. Mais cela s'arrête quelque part entre ces deux traits généraux.

Plus que des groupes d'âge homogènes, il y a des classes sociales. Et le discours ambiant sur les «problématiques générationnelles» nous détourne du vrai problème: la persistance, dans nos sociétés, d'inégalités sociales qui augmentent depuis les années soixante-dix. L'école ne vient plus que confirmer cet état des choses: l'analphabétisme, l'ignorance se transmettent d'une génération à l'autre. Pour des couches entières, la démocratisation de l'enseignement est un leurre, sinon un échec. Les problèmes de santé, de décrochage, de sous-scolarisation, toute cette sous-culture, quoi, n'a ni 15 ans, ni 30 ans, ni 50 ans, elle traverse les générations et le temps.

Bribe par bribe, à coups d'accusations et de généralisations, on a fait de ces groupes démographiques une sorte de fourre-tout sociologique qui se décolle de la réalité comme un vieux *scotch tape*, et qui polarise chacun des clans dans un débat artificiel devenu vide de sens.

De conflit des générations, on est passé à la génération des conflits. Et partager la société comme une assiette générationnelle ne mène à rien, sinon à amuser ceux qui forment, peut-être, la seule véritable «génération» de l'histoire: les *baby-boomers*. Et s'il y a un conflit, c'est celui d'une seule génération, entre ce qu'elle espérait être il y a vingt ans et ce qu'elle a réussi à faire jusqu'ici.

De conflit des générations, on est passé à la génération des conflits. Et partager la société comme une assiette générationnelle ne mène à rien, sinon à amuser ceux qui forment, peut-être, la seule véritable «génération» de l'histoire: les *baby-boomers*. Et s'il y a un conflit, c'est celui d'une seule génération, entre ce qu'elle espérait être il y a vingt ans et ce qu'elle a réussi à faire jusqu'ici.

De conflit des générations, on est passé à la génération des conflits. Et partager la société comme une assiette générationnelle ne mène à rien, sinon à amuser ceux qui forment, peut-être, la seule véritable «génération» de l'histoire: les *baby-boomers*. Et s'il y a un conflit, c'est celui d'une seule génération, entre ce qu'elle espérait être il y a vingt ans et ce qu'elle a réussi à faire jusqu'ici.

De conflit des générations, on est passé à la génération des conflits. Et partager la société comme une assiette générationnelle ne mène à rien, sinon à amuser ceux qui forment, peut-être, la seule véritable «génération» de l'histoire: les *baby-boomers*. Et s'il y a un conflit, c'est celui d'une seule génération, entre ce qu'elle espérait être il y a vingt ans et ce qu'elle a réussi à faire jusqu'ici.

INDEX

Les Actualités...A2	Idees.....A7
Agenda culturel...B6	Opinions.....A6
Annuaire classes...B5	Le Monde.....A5
Avis publics.....B4	Montréal.....A3
Culture.....B8	Mots croisés...B4
Economie.....B3	Politique.....A4
Editorial.....A6	Les Sports.....B5

Météo
Ensoleillé
Max: 0
Détails en B4

CULTURE

Consternation dans les conservatoires de musique

PAGE B-8



LE MONDE

Coupables de meurtre à 10 ans

PAGE A-5

MONTREAL

Jérôme Choquette se dit réformiste créateur

PAGE A-3



Entente «historique» Québec-CEQ-FTQ

Les deux centrales syndicales s'engagent à chercher comment faire des économies dans les services publics

MICHEL VENNE

DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

La CEQ et la FTQ s'engagent dans un exercice de négociation qui les amènera à rechercher, avec le gouvernement, comment réaliser des économies dans les services publics.

Les deux centrales syndicales ont signé deux accords-cadres distincts avec le gouvernement du Québec et les associations patronales selon lesquels les parties s'enga-

gent à négocier l'organisation du travail dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux.

Le président de la FTQ, M. Fernand Daoust, a parlé de moment «historique» car ces accords permettront aux syndicats de faire valoir leur point de vue sur des sujets qui relevaient jusqu'à présent de l'arbitraire patronal. Les négociations toucheront non seulement les conventions collectives, mais «tout le fonctionnement» du gouvernement.

«Je pense que c'est la voie de l'avenir», dit-il. Le texte

des accords prévoit que seront discutés: la structure hiérarchique, la structure et les frontières de tâches, la classification, les modes de gestion et de dotation, la santé et sécurité au travail, l'absentéisme, la précarité et la sécurité d'emploi, les assurances, la motivation des employés, les changements technologiques, la sous-traitance, l'aménagement du temps de travail...

Cette entente, a-t-il renchéri, survient au moment où

VOIR PAGE A-8: ENTENTE

Un enfant sur cinq vit dans la pauvreté

Une augmentation de 30% en deux ans

JEAN DION

DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA



PHOTO JACQUES NADEAU

En 1992, 900 000 enfants ont eu recours au moins une fois aux services d'une banque alimentaire, une hausse de 200 000 par rapport à l'année précédente.

Deux ans après que la Chambre des communes eut adopté à l'unanimité une résolution visant à éliminer la pauvreté infantile d'ici l'an 2000, le Canada comptait en 1991 plus de 1,2 million d'enfants pauvres, une augmentation de 30% par rapport à 1989.

En fait, presque un enfant canadien sur cinq, soit 18,3%, vivait dans la pauvreté lors de la dernière année (1991) pour laquelle des statistiques sont disponibles, a révélé la coalition Campagne 2000, qui dévoilait hier son rapport annuel lors d'une conférence de presse à Ottawa. Ce taux, a-t-on indiqué, est le résultat de la plus forte augmentation bisannuelle de la pauvreté enregistrée au cours des 10 dernières années.

«Non seulement nous sommes en train de perdre la lutte contre la pauvreté chez les enfants, mais il apparaît que nous ne sommes même plus engagés dans la bataille», a commenté Rosemarie Popham, coordinatrice nationale de Campagne 2000, qui a qualifié la situation de «très pénible». Elle a ajouté que les résultats préliminaires obtenus jusqu'à maintenant pour 1992 et les me-

VOIR PAGE A 8: PAUVRETÉ

L'entrepôt de Jeunesse au Soleil est à sec

BERNARD PLANTE
LE DEVOIR

Les 25 000 pieds carrés de l'entrepôt de l'organisme de charité Jeunesse au Soleil sont vides.

Rosa Macri travaille au département du service d'urgence de Jeunesse au Soleil. Elle explique que l'organisme ne peut rien stocker en prévision de la préparation des traditionnels paniers de Noël parce que les demandes quotidiennes des familles pour de la nourriture ne cessent d'augmenter.

«L'an dernier, nous avons préparé un peu plus de 8000 paniers, cette année notre objectif est de 9000 paniers, mais on sait pas ce qu'on va faire.»

Rosa Macri explique que pour les deux premières semaines de chaque mois, Jeunesse au Soleil donne des victuailles à une cinquantaine de familles chaque jour. Pendant cette période, les demandes d'aide alimentaire peuvent grimper jusqu'à 75 quotidiennement. Mais après

VOIR PAGE A 8: JEUNESSE

Un bakchich institutionnalisé?

Même les hôpitaux trouvent illogique que le produit des coupures aboutisse dans les poches des médecins spécialistes

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

La dernière mesure controversée du ministre de la santé, Marc-Yvan Côté - qui parle de retourner dans les poches des médecins spécialistes jusqu'à 40% des dépenses qu'ils épargneront aux coffres de son ministère - a des airs de bakchich institutionnalisé qui provoque un tollé chez les autres employés de l'état. Les critiques fusent aussi chez les spécialistes de la gestion publique.

Faudra-t-il maintenant allonger une liasse pour que la maîtresse d'école fasse preuve d'imagination auprès d'un élève en difficulté, payer un tribut à l'infirmière qui choisit une seringue moins onéreuse? Les projets du ministre Côté ont de quoi créer un dangereux précédent.

Selon le Dr Robert Marier, président de la fédération des médecins concernés, l'entente qui se négocie n'est rien de plus qu'un moyen de favoriser «l'efficacité» des services de san-

té. «Ça existe dans plusieurs entreprises privées et ça aide à créer de la compétition à l'interne», affirme-t-il.

Pour l'heure, l'entente négociée entre le ministre Côté et les spécialistes prévoit des retours financiers de 25% aux médecins quand les économies atteindront 12 à 18 millions\$, de 33% quand elles oscilleront entre 18 et 25 millions\$ et de 40% au-delà de cette somme.

«C'est le genre de système qui peut avoir des effets pervers. On met directement en compétition la conscience professionnelle du médecin et son intérêt économique», estime Jean-Claude Deschênes, professeur à l'École nationale d'administration publique (ENAP) et ex-sous-ministre de la Santé de 1978 à 1985.

Parfois incité à la surenchère par la rémunération à l'acte, le spécialiste devra maintenant faire l'arbitrage entre ses choix professionnels et ses intérêts strictement comptables.

Plus d'un crieur au scandale, à la désassu-

VOIR PAGE A 8: MÉDECINS

Quand la CIA livre de la cocaïne

MARCEL NIEDERGANZ
LE MONDE

Caracas — Des fonctionnaires de la CIA en poste à Caracas ont, pendant plusieurs mois, expédié des centaines de kilos de cocaïne pure aux États-Unis, dans le cadre d'une opération illégale. La récente saisie par le service des douanes de Miami d'un chargement de quelque 500 kilos de cocaïne a déclenché un scandale aux États-Unis et au Venezuela. En participant à des opérations clandestines, la CIA espérait gagner la confiance des hommes des cartels et rassembler un maximum d'informations sur leurs organisations pour mieux les frapper. L'infiltration des réseaux de trafiquants de drogue est couramment pratiquée par les services spéciaux occidentaux présents en Amérique latine et ailleurs.

Les bavures et les ratages ne sont pas rares. Des experts européens admettent à l'occasion «s'être brûlés les

VOIR PAGE A 8: CIA

ÉCONOMIE

Gemini: le tribunal force les parties à s'entendre

PAGE B-3



L'interurbain crée des liens. Mais surveillez bien lesquels.

Tout en affirmant vous faire économiser au maximum sur vos interurbains, saviez-vous que la concurrence vous condamne non seulement à recruter d'autres personnes mais elle restreint

vos appels à ce cercle privé? Embêtant, non? Il existe une entreprise qui vous épargne ces complications... tout en vous faisant épargner. Et vous la connaissez bien.

Bell

LE DEVOIR

MONTREAL

40% des étudiants du secondaire sur le marché du travail

Québec (PC) — Le travail rémunéré durant l'année scolaire est un phénomène largement répandu qui touche 40% des élèves du secondaire, révèle une étude du ministère de l'Éducation. Les filles sont aussi nombreuses que les garçons à occuper un emploi et le milieu familial n'a aucune influence sur le fait de travailler durant les études.

La proportion des élèves qui travaillent est de 30% chez les moins de 13 ans et elle passe à près de 50% chez les 16 ans et plus. Alors que 30% des étudiants travaillent par nécessité, les autres le font simplement pour acquiescer une certaine autonomie financière.

Les emplois se retrouvent dans des secteurs traditionnellement attribués aux jeunes adolescents. Un peu plus de 25% travaillent dans les services, 20% dans le commerce et un peu plus de 10% dans la production. La proportion des élèves qui travaillent 11 heures et plus par semaine augmente avec l'âge et la classe, en passant de 6,4% pour les moins de 13 ans à plus de 30% pour les 16 ans et plus.

Au chapitre des salaires, l'étude démontre que 42,5% des élèves gagnent le salaire horaire minimum. La question la plus importante posée par les chercheurs a trait aux conséquences du travail sur les études.

Les étudiants en viennent à la conclusion que concilier le travail et les études est avant tout une question de capacités individuelles.

Le maire Roger Ferland présente son budget

Les taxes baissent à Longueuil

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

À un an des élections municipales, la Ville de Longueuil réduit le fardeau fiscal des citoyens qui bénéficieront en 1994 d'une baisse moyenne de taxes de 2,1%.

Le maire Roger Ferland a présenté hier son budget qui s'établit à 144,6 millions\$, soit une diminution de 1% comparativement à 1993. Une première en vingt ans. «Ce budget d'austérité correspond aux attentes de la population à l'égard d'une réduction des dépenses publiques qui se traduit par une diminution réelle des taxes municipales», a déclaré M. Ferland.

Concrètement, le propriétaire d'une maison unifamiliale verra son compte de taxes abaissé de 1,3% et celui d'un condominium, de 0,9%. La plus grande diminution de taxes foncières se fera sentir chez les propriétaires de triplex. Ainsi, un propriétaire d'une maison évaluée à 167 449\$ en 1994 déboursera 2713\$ en taxes, soit 121\$ de moins que cette année.

Quant aux secteurs commercial et industriel, le maire Ferland fait fi du jugement de la Cour supérieure de septembre dernier qui rend invalide la surtaxe sur les immeubles non résidentiels en la maintenant. Il en abaisse toutefois légèrement le taux qui passe de 1,10\$ par 100\$ d'évaluation à 1,03\$. Les gens d'affaires n'auront toujours pas droit à un dégrèvement pour les locaux inoccupés.

Pour le Parti civique de Longueuil et l'Alliance des citoyens, deux des trois partis d'opposition à l'hôtel de ville, le budget de l'administration ne va pas assez loin. «Nous nous sommes fixé un objectif de 3,2% de réduction du taux de taxes générales (plutôt que 2,1%)», a expliqué le conseiller municipal et chef de l'Alliance des citoyens, Michel Timperio, qui entend bien faire reculer le maire qui est minoritaire au conseil municipal.

Sentant l'orage, Roger Ferland a prévenu que le scénario de ses adversaires signifierait «une baisse de la qualité des services» à la population. La-dessus, Gisèle Hamelin, chef du Parti civique de Longueuil, s'est dite outrée que le maire choisisse de faire des compressions dans les loisirs et la culture; le Festivoile a été rayé de la carte pour une deuxième année.

En contrepartie, ni M. Timperio ni Mme Hamelin ont été en mesure de donner des indications quant aux compressions qu'ils privilégient. Même si les deux équipes qu'ils représentent travaillent en front commun, l'utilisation du surplus budgétaire de la Ville (6,5 millions\$ en 1992) ne fait pas consensus. Mme Hamelin souhaite que cet argent soit «appliqué pour réduire la dette» municipale qui atteint 168,8 millions\$, et M. Timperio estime de son côté qu'il pourrait permettre une baisse supplémentaire de 1% du taux de taxation.

Chose certaine, le débat concernant le budget au conseil municipal risque d'accroître la guerre électorale et d'élargir le fossé qui sépare les différentes formations politiques. De fortes discussions sont à prévoir, entre autres sur les économies de 4 millions\$ proposées par le maire Ferland.

Bien que ce dernier n'ait pas encore annoncé s'il sollicitera ou non un troisième mandat, il prépare vraisemblablement le terrain. M. Ferland propose en effet de supprimer 185 000\$ en frais de représentation, de déplacement pour des congrès, en plus de réduire le personnel qui l'entoure dans son cabinet.

Parallèlement au budget, la Ville de Longueuil a également présenté son plan triennal d'immobilisations, qui s'élève à 25,7 millions\$ et dont la majeure partie (15 millions\$) est destinée à la réfection des rues. À ce chapitre, Longueuil entend bénéficier du programme des infrastructures municipales mis de l'avant par le nouveau premier ministre Jean Chrétien. Le maire Ferland a même souligné qu'il avait entre les mains une banque de projets qui dépasse 100 millions\$.



Jérôme Choquette, chef du Parti des Montréalais, lançait hier officiellement sa campagne à la mairie de Montréal

La course à la mairie

Choquette se dit réformiste

Il voudrait annexer Outremont à Montréal

BERNARD PLANTE
LE DEVOIR

Le candidat à la mairie de Montréal Jérôme Choquette veut faire disparaître l'image du vieux politicien dépassé dont il est souvent affublé.

«J'ai été un réformiste, je n'accepte pas d'avoir été classé dans une catégorie comme si j'étais un espèce de personnage rétrograde, arriéré, légèrement vaseux qui veut ramener juste des vieilles idées, c'est pas vrai, je suis un créateur.»

En lançant officiellement sa campagne à la mairie de Montréal, le chef du Parti des Montréalais a insisté sur ses réalisations alors qu'il était ministre de la Justice à Québec entre 1970 et 1975: mise en place de l'aide juridique, des cours de petites créances et la préparation de la Charte des droits et libertés.

Ses notes biographiques taisent cependant certains épisodes de sa carrière politique, comme la création, en décembre 1975, du Parti national populaire — un parti associé à la droite québécoise de l'époque —, qui s'est brisé les dents à l'élection de novembre 1976.

En conférence de presse, Jérôme Choquette s'est surtout employé à briser l'administration du maire Jean Doré. En abordant son sujet favori, la surtaxe sur les immeubles non résidentiels, il a accusé le maire de transformer la Ville en véritable tour de Babel. «Quand on fait ça, on n'a pas le droit de gouverner», a-t-il lancé.

L'ex-maire d'Outremont s'est cependant démarqué de celui qui a été le meneur du mouvement anti-taxes à Montréal, le commerçant Peter Sergakis. «M. Sergakis est braqué sur un seul sujet, dit-il, et je ne crois pas qu'il veuille s'impliquer dans notre parti. J'aime beaucoup M. Sergakis, mais seulement à certains moments de la journée.»

Jérôme Choquette dit par ailleurs de Claude Beauchamp, qui doit annoncer sa candidature à la mairie la semaine prochaine, qu'il n'a pas d'expérience: «Il n'a jamais rien administré du côté municipal, ni même du côté politique, alors je crois qu'il n'est pas tout à fait l'homme de la situation.»

Il tient exactement le même langage à l'endroit de celui qu'on appelle le père du Biodôme, Pierre Bourque, qui lui doit lancer sa campagne au début du mois de décembre: «M. Bourque est un fonctionnaire, c'est un homme qui est spécialisé dans certains domaines très particuliers de l'administration publique. Peut-il apporter davantage que moi? Ce sera à la population de juger.»

L'ancien maire d'Outremont a surpris: J'aimerais bien annexer Outremont à Montréal, mais je le dis pas trop fort, je veux pas faire peur au monde», a-t-il lancé.

Jérôme Choquette a présenté les priorités de son parti qui ne sont pas détaillées et tiennent dans quatre pages.

Du même souffle, il promet de réduire le gaspillage et la dette de la Ville, de renverser le mouvement d'exode de la population vers les banlieues, de stimuler l'économie montréalaise et d'établir un régime fiscal équitable.

Il veut aussi couper dans le nombre de fonctionnaires, mais il ne sait pas de combien: «Il y en a peut-être 1000 de trop, je ne sais pas.» Il promet en outre de purger l'administration municipale des «amis du régime», mais sans s'en prendre «au bon père de famille» qui gagne sa vie honnêtement.

Deux priorités du Parti des Montréalais paraissent contradictoires. M. Choquette veut promouvoir l'utilisation du transport en commun, mais il promet aussi de faciliter le stationnement aux automobilistes.

D'ici la tenue de l'élection, Jérôme Choquette croit qu'il aura besoin d'un million de dollars pour donner du corps à sa campagne.

Le choix des candidats est commencé. Il a déjà rencontré, dit-il, une quinzaine de personnes qui sont intéressées à défendre les couleurs de son parti à l'élection municipale de novembre 1994.

Jérôme Choquette n'est pas en mesure de dire quelles seront les modalités retenues pour le choix des candidats, puisque le Parti des Montréalais n'a pas encore de statut. Un congrès de fondation devrait se tenir sous peu.

Une étude recommande la construction d'un tunnel

L'autoroute Métropolitaine ne tient plus la route

LAURENT SOUMIS
LE DEVOIR

Une étude commanditée par le ministère des Transports du Québec (MTQ) et la Communauté urbaine de Montréal (CUM) recommande la construction d'un tunnel reliant directement le boulevard Décarie et l'autoroute des Laurentides et l'ajout de voies supplémentaires sur certains tronçons de l'autoroute Métropolitaine au coût de 345 millions\$.

Réalisée par le consortium Desseau/LGL au coût de 1,3 million\$, l'étude visait à définir les interventions nécessaires pour améliorer la circulation sur l'épine dorsale du réseau routier montréalais.

Car si rien n'est fait d'ici l'an 2010, affirment les chercheurs, l'augmentation prévisible de l'achalandage de 21% à l'heure de pointe du matin se traduira par une hausse de 35% du temps de parcours moyen sur la Métropolitaine, avec tout ce que cela suppose comme dégradation des conditions de vie des usagers et de riverains.

Conçue à la fin des années 50 dans un environnement aux deux tiers agricole, la Métropolitaine ne tient tout simplement plus la route. À titre d'exemple, devant l'édifice de l'Office national du film, le débit journalier moyen annuel (DJMA) est passé de 115 000 en 1974 à 144 000 en 1991. L'urbanisation accélérée et le trafic supplémentaire provenant des autres autoroutes qui se sont greffées au fil des ans ajoutent aux problèmes de congestion de la Métropolitaine.

Dessinée pour faciliter les déplacements est-ouest, son tronçon entre les autoroutes Décarie et des Laurentides fait en outre office de corridor nord-sud hautement sollicité. Voilà pourquoi

les spécialistes recommandent la construction d'un tunnel de deux voies dans les deux directions entre Décarie et des Laurentides au coût évalué de 260 millions\$. L'ajout de voies supplémentaires sur certains tronçons chauds et le réaménagement des voies de service, notamment pour y aménager des voies réservées au transport en commun, nécessiteraient des investissements supplémentaires de 85 millions\$. Les experts écartent toutefois l'hypothèse trop dispendieuse de l'enfouissement de la Métropolitaine, une solution privilégiée par le maire Doré.

La démolition de l'infrastructure actuelle en élévation, la construction d'un tunnel de neuf kilomètres entre l'autoroute de la Côte-de-Liesse et le boulevard Pie-IX et, en surface, d'un boulevard urbain de cinq kilomètres, coûteraient au bas mot 1,2 milliards.

Les mesures envisagées s'ajoutent aux investissements de 80 millions\$ consentis depuis 1990 pour les travaux de réhabilitation de la Métropolitaine qui ont amélioré les conditions de circulation sans toutefois modifier la capacité de l'infrastructure.

Les données contenues dans l'étude serviront à la conception du futur schéma d'aménagement de la CUM qui sera bientôt soumis à la consultation populaire et du plan global de transport intermodal pour la région métropolitaine dont Québec promet le dévoilement l'an prochain.

L'étude publiée hier fournira alors des éléments d'argumentation aux décideurs publics. D'ici là, on peut facilement présumer que ses conclusions alimenteront les négociations autour du Plan national de réhabilitation des infrastructures, à coûts partagés, promis par les libéraux fédéraux lors de la dernière campagne électorale.

Brigadier du froid



PHOTO JACQUES GRENIER

LE FROID mordait à belles dents hier, porté par des vents auxquels il ne manquait que la neige en rafales. Ce qui n'a pas empêché le brigadier Arturo Furtendo, bien emmitoufflé, d'être à son poste, coin Saint-Urbain et Mont-Royal.

EXAMENS D'ADMISSION 1994-1995

- Le samedi 20 novembre 1993, pour les candidats à la 1re secondaire dont le nom de famille commence par une lettre allant de «A à K».
- Le samedi 27 novembre 1993, pour les candidats à la 1re secondaire dont le nom de famille commence par une lettre allant de «L à Z».
- Le samedi 4 décembre 1993, pour tous les candidats à la 1re secondaire seulement.
- Le samedi 15 janvier 1994, pour les candidats à la 1re et à la 2e secondaire seulement.

N.B. Les candidats à la 3e, 4e et 5e secondaire doivent D'ABORD poster au Service des admissions les deux plus récents bulletins. La procédure vous sera ensuite communiquée.

- Début des examens : 13 h 30
- Durée des examens : 3 heures
- Frais : 30\$

Les candidats se présentent sans rendez-vous et doivent avoir en leur possession une photocopie du bulletin de juin 1993 et de celui de l'année en cours.

124^e année

Notre-Dame
Où l'exigence est de tradition

PENSIONNAT - EXTERNAT

COURS SECONDAIRE • GARÇONS ET FILLES

SOUS LA DIRECTION DES FRÈRES DE SAINTE-CROIX

Collège Notre-Dame, 3791, chemin Queen Mary, Montréal, H3V 1A8 - 739-3371

PRIX DE LA LITTÉRAIRE DÉCOUVERTE

Prix Médicis 1993
EMMANUÈLE BERNHEIM
Sa femme

Emmanuèle Bernheim participera à une table ronde le samedi 27 novembre à 14h à la librairie RENAUD-BRAY du 5117, avenue du Parc.

Elle rencontrera ses lecteurs le dimanche 28 novembre à 13h à la librairie GALLIMARD au 3700, boulevard Saint-Laurent.

GALLIMARD

LE DEVOIR

POLITIQUE

Les fonctionnaires écopent en Alberta

Calgary (PC) — Le gouvernement albertain a cogné dur hier en annonçant sa décision d'imposer une réduction salariale de 5% à ses propres employés, aux enseignants et aux travailleurs de la santé.

Le premier ministre Ralph Klein a indiqué que la partie des fonds fournis par le gouvernement provincial et destinés aux salaires dans les hôpitaux, les commissions scolaires et les universités — de même que la totalité des fonds disponibles pour tous les employés de la province — seront coupés de 5% l'année dernière. Il appartiendra aux diverses commissions et aux unités de négociation d'effectuer les coupes, mais M. Klein a averti qu'il y aurait des mises à pied si les employés ne rouvrent pas leurs conventions collectives volontairement et acceptent les réductions. «Nous espérons qu'il ne sera pas nécessaire de recourir à des mises à pied et à des abolitions de postes», a-t-il dit. Bien que M. Klein insiste sur le fait que les coupes visent les salaires, il a admis qu'il n'existe aucune garantie que certains hôpitaux et commissions scolaires ne coupent autre part pour récupérer les pertes.

Vers un déficit record de 45 milliards\$

Ottawa (PC) — Des fonctionnaires fédéraux ont confirmé que le Canada se dirige vers un déficit record de 45 milliards\$ pour l'année budgétaire en cours, soit pas moins de 12 milliards\$ au-dessus des 32,6 milliards\$ projetés par le précédent gouvernement conservateur.

Et il est apparemment trop tard cette année — l'exercice se termine le 31 mars prochain — pour que le nouveau gouvernement libéral puisse avoir un impact quelconque sur le déficit.

Le ministre des Finances devrait préciser le montant du déficit lorsqu'il prononcera un discours à Montréal, lundi, et dévoilera des projections économiques ajustées.

Mais toutes les mesures, telles les compressions des dépenses, devront probablement attendre le dépôt d'un budget en février prochain.

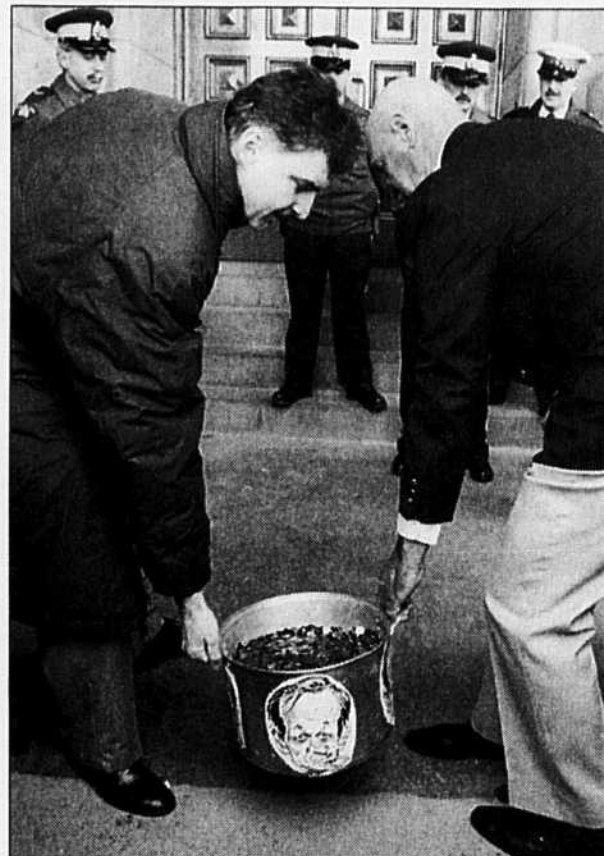
Les fonctionnaires attribuent la détérioration des perspectives économiques à la chute des revenus et l'augmentation du déficit fédéral à l'impact du faible taux d'inflation.

Hier, le leader du Reform Party Preston Manning déclarait que le Canada devrait mettre de l'ordre dans ses livres comptables, sinon il risque de se faire imposer des mesures d'austérité par ses créanciers étrangers.

«On atteint un point où les gens ne vous prêtent plus d'argent et quand vous en êtes rendus là, vous devez prendre des mesures draconiennes», a-t-il dit, pour ajouter qu'il vaudrait mieux que les Canadiens eux-mêmes et le Parlement se dotent d'un plan ordonné de réduction des dépenses.

Le dollar canadien a été relativement épargné, hier, malgré les mauvaises nouvelles — déclassement des obligations de l'Ontario et rapports sur la hausse du déficit fédéral. Il a clôturé à 75,30 cents US, en baisse de 0,07 cents.

«À tort ou à raison, pour le moment, les marchés accordent un vote de confiance», analyse M. Andrew Pyle, économiste chez MMS International, firme d'analystes financiers torontois.



Le FRAPRU a voulu dénoncer par la dérision le fait qu'en campagne électorale, Jean Chrétien avait participé à Westmount à une soirée où les membres du Club Laurier pouvaient le rencontrer moyennant 1000\$ par personne.

Logement social

Le pot-de-vin du pauvre

Le FRAPRU fait parvenir un chaudron plein de «cennes noires» à Jean Chrétien

JEAN DION
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Dans ses bureaux de la capitale fédérale, Jean Chrétien a maintenant une pleine chaudronnée de cennes noires pour lui rappeler les besoins grandissants de la population canadienne en matière de logements sociaux.

Le «magot» est une gracieuseté du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), instigateur d'une manifestation qui a attiré quelque 250 sympathisants, hier matin à Ottawa. L'organisme, qui regroupe une quarantaine d'associations de locataires du Québec, voulait ce faisant inciter le gouvernement à passer rapidement aux actes sur la question du financement du logement sans but lucratif et coopératif.

Symboliquement, plusieurs milliers de pièces d'un cent — le FRAPRU dit avoir amassé entre 100 et 200\$ — contenues dans des bas de laine ou des sacs de plastique ont été versées dans un grand chaudron et, à l'issue de la manifestation, remises à un adjoint de M. Chrétien. Le geste avait pour but de dénoncer par la dérision le fait qu'en campagne électorale, le chef libéral avait participé à Westmount à une soirée où les membres du Club Laurier pouvaient le rencontrer moyennant 1000\$ par personne.

«Nous, on n'a pas mille dollars. Les pauvres n'ont que des cennes noires», a lancé le coordonnateur du FRAPRU, François Saillant. Il a rappelé qu'au cours de la campagne, «de peine et de misère et en tordant

des bras», le FRAPRU était parvenu à arracher aux libéraux des engagements sur l'aménagement de nouveaux logements sociaux et la promesse de ne pas hausser les loyers des logements existants. Mais la perspective que de telles mesures soient prises à même le programme à frais partagés de renouvellement des infrastructures laisse le FRAPRU sur sa faim.

«Dire que le logement doit faire la compétition aux aqueducs et aux bouts de route, pour nous, ce n'est pas intéressant. Nous voulons du financement juste pour les logements sociaux, comme c'était avant 1990, avant que les conservateurs ne coupent», a expliqué M. Saillant. Le FRAPRU réclame la réalisation d'au moins 18 000 nouveaux logements sociaux au Canada l'an prochain, dont 5000 au Québec. Selon le Front, 1 164 000 ménages ont «des besoins impérieux» de logement au pays.

Et si les démarches «pacifiques, symboliques, bon enfant» comme celles d'hier ne donnent aucun résultat, le FRAPRU garde un atout dans sa manche: le squatting, l'occupation de logements vacants inabordable sur le marché privé, une expérience qui a déjà été tentée à Vancouver et en Europe.

«Ce n'est pas la nouvelle stratégie, ce n'est pas le nouveau mot d'ordre. Je dis juste une chose, c'est que si on est obligé de passer à des moyens comme ça, si le gouvernement nous oblige à aller plus loin que ce qu'on a fait jusqu'à maintenant, on n'aura pas d'autre choix que de le faire», a prévenu François Saillant.

Hausse des frais de scolarité universitaires

Pas de moratoire, dit Bourassa

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Pas question d'imposer de moratoire sur les frais de scolarité à l'université. C'est ce qu'a déclaré hier à l'Assemblée nationale la ministre de l'Éducation Lucienne Robillard, appuyée par le premier ministre Bourassa, en réponse aux questions de l'opposition.

Le matin même, le Conseil permanent de la jeunesse, qui relève du bureau du premier ministre, pressait le gouvernement de ne pas procéder à une telle hausse. «Considérant la rareté de l'emploi, c'est le pire moment pour envisager une telle décision, soutient le Conseil. Les frais de scolarité universitaires ont déjà été augmentés de 181% depuis quatre ans».

Ce sont des arguments qui n'ont aucunement ébranlé le gouvernement. Tout en visant «l'accessibilité universitaire pour nos jeunes», la ministre Robillard estime «normal qu'on demande aux jeunes d'investir dans leur propre formation».

Le député péquiste Jacques Brassard s'est étonné du «discours triomphaliste» de la ministre, en regard des 80% d'étudiants vivant sous le seuil de la pauvreté, des taux anormalement élevés d'échecs et d'abandon, mais la ministre a rétorqué que la fréquentation de l'université augmentait sans cesse malgré la dernière hausse des frais, et elle a répété que les frais de scolarité demeurent actuellement en deça de ce qui est payé dans le reste du Canada.

La ministre Robillard a soutenu que chez les 18-29 ans, la fréquenta-

tion scolaire à l'université était de 45% plus élevée que les autres provinces, et elle a fait valoir que les Québécois consacraient plus d'argent aux universités que l'ensemble du Canada, puisque le Québec investit 1,8% de sa richesse collective dans ce secteur, comparativement à 0,78% ailleurs au Canada.

La ministre n'a pas commenté les chiffres de l'Organisation nationale universitaire voulant que l'administration des universités coûte beaucoup plus cher au Québec que dans le reste du Canada, par tête d'étudiant.

Quant au premier ministre, il a déclaré que les mesures prises pour réduire le déficit voulaient «protéger l'héritage de l'avenir». M. Bourassa a ajouté qu'il faut ajuster les frais de scolarité sur le reste de l'Amérique du Nord, sinon on risque d'accroître le déficit «dont les jeunes d'aujourd'hui seront les principales victimes».

Le Conseil permanent de la jeunesse est convaincu que la situation économique actuelle n'est pas du tout propice à l'augmentation des frais de scolarité universitaires, et il estime «irresponsable de vouloir en mettre encore plus sur le dos des jeunes et des familles. D'autres solutions doivent être envisagées», dit-il.

Devant ce qui semble une volonté inébranlable, les différentes organisations étudiantes auront sûrement à hausser le ton si elles espèrent encore se faire entendre. La suite de la stratégie de l'Organisation nationale universitaire sera connue à l'occasion d'un grand rassemblement étudiant qui se tiendra lundi soir, à Montréal.

EN BREF

COGÉNÉRATION: HYDRO-QUÉBEC N'EST PAS SEUL CONTRE BACON

(LE DEVOIR) — Quatre groupes environnementaux et sociaux ont appuyé hier la décision d'Hydro-Québec de tenir tête à la ministre de l'Énergie et des Ressources, Mme Lise Bacon, en refusant d'aller plus avant dans le dossier de la cogénération à moins que la demande en électricité ne le justifie.

Accusant la ministre de l'Énergie «d'ingérence» dans les affaires de la société d'État, les quatre groupes ont soutenu qu'Hydro-Québec avait impérativement le mandat de «maintenir les coûts les plus bas possibles dans l'intérêt des Québécois», ce qui exige de son conseil d'administration d'éviter de lancer des projets non justifiés par la demande en électricité.

«Compte tenu des surplus d'électricité qui se profilent à l'horizon, en raison de la baisse de la demande, Hydro-Québec n'a pas d'autre choix que de prendre une telle décision, si on ne veut pas finir, d'ici quelques années, à devoir écouler à perte des surplus énormes d'électricité. Il ne faut surtout pas revivre le fiasco des alumineries, contrats qui coûtent déjà des centaines de millions par année aux Québécois», a déclaré M. Philippe Dunsky, d'Environnement Jeunesse (ENJEU), au nom des quatre groupes.

Pour ces derniers, des «prévisions exagérées» de la demande ont été adoptées dans le dernier plan de développement d'Hydro-Québec parce qu'elles «servaient à légitimer la construction de nouvelles centrales hydro-électriques et de cogénération aux dépens des Québécois, qui auront à payer la facture».

Les groupes en cause sont, outre ENJEU, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), le Mouvement pour l'instauration de la réglementation de l'électricité au Québec (MIREQ) et Lumière sur l'énergie.

JOHNSON OU BOURASSA À LA CONFÉRENCE DU 21 DÉCEMBRE?

(LE DEVOIR) — Rien n'est encore joué quant à l'identité de celui qui représentera le Québec, le 21 décembre, à la conférence des premiers ministres sur l'économie convoquée à Ottawa par Jean Chrétien. Interrogé hier à l'Assemblée nationale par le chef du Parti québécois, M. Jacques Parizeau, M. Robert Bourassa a déclaré qu'il devra en discuter avec son successeur probable, Daniel Johnson, le 15 décembre, lorsque celui-ci sera désigné chef du Parti libéral (à moins de l'apparition improbable d'un candidat inattendu). «Si l'élection (du chef libéral) a lieu le 15 décembre, nous nous rencontrerons et prendrons les décisions dans le meilleur intérêt du gouvernement présent et du gouvernement à venir», dit-il. Plus tôt cet automne, M. Bourassa avait montré son intérêt à participer lui-même à cette réunion des premiers ministres si elle avait lieu avant Noël. Mais la date tardive du 21 décembre, et le fait qu'il n'y ait pas de course proprement dite à la direction du parti (qui aurait reporté le choix du nouveau chef au 30 janvier), rend délicate sa position: M. Johnson aura alors été désigné chef, par le fait même, futur premier ministre.

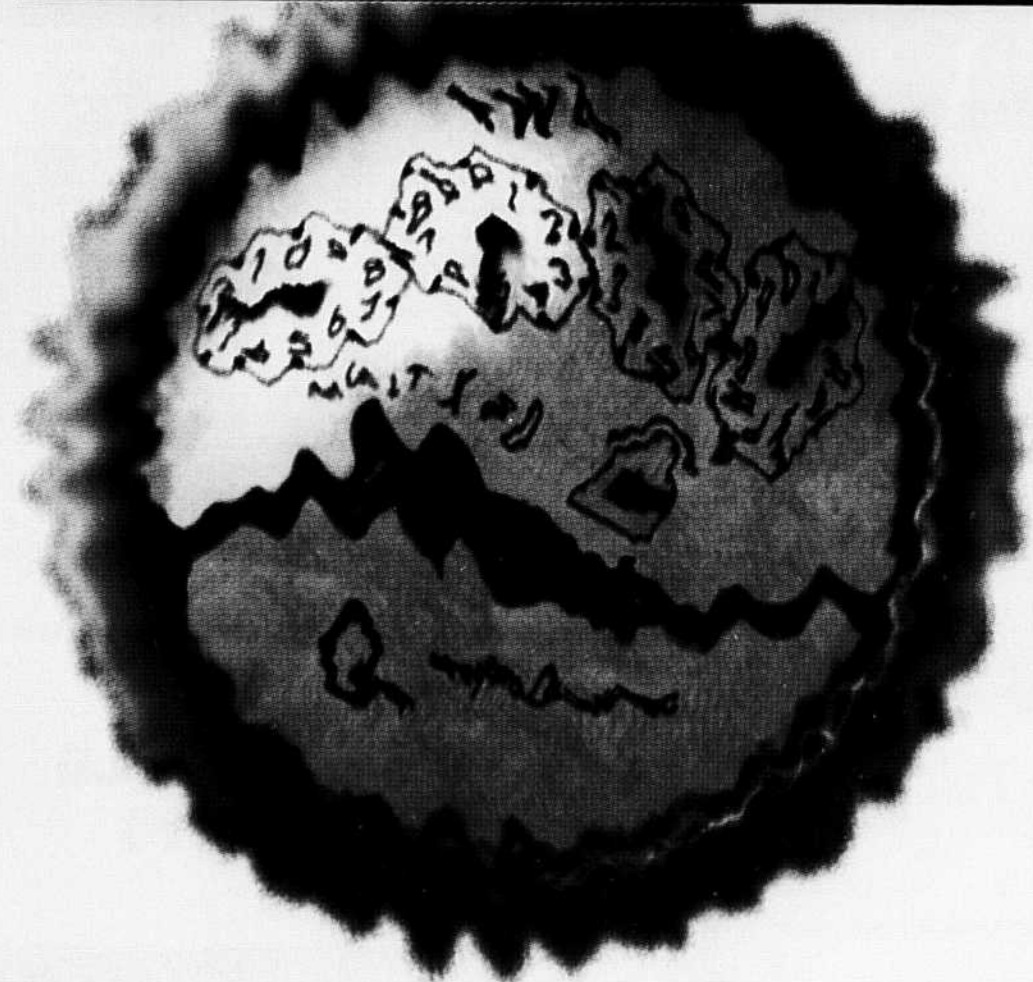
PARIS ET QUÉBEC DÉPOUSSIERENT LEUR COOPÉRATION

Paris (PC) — La commission permanente de coopération franco-québécoise a décidé de donner une nouvelle orientation à ses programmes pour qu'ils correspondent mieux aux priorités des deux gouvernements. «On dépoussière la coopération, a expliqué le président québécois de la commission, le sous-ministre Denis Ricard. On la realigne pour qu'elle réponde davantage aux besoins des deux sociétés, notamment en matière d'économie et d'emplois». La commission, qui gère depuis 1965 la coopération entre la France et le Québec, a retenu pour la prochaine année 300 projets.

Précision

Dans un article sur la question du sang publié hier, nous écrivions qu'une représentante de la Croix-Rouge, Angela Prokopiak, n'avait pas voulu commenter la question de la «confiance» que les gens peuvent avoir en la Société. Pour être précis, Mme Prokopiak a en fait indiqué, lors d'un entretien avec LE DEVOIR, qu'elle ne pouvait commenter certaines déclarations remettant cette confiance en question parce qu'elle n'avait pas pris connaissance des propos exacts qui avaient été formulés. Mme Prokopiak assure par ailleurs que la population canadienne peut avoir pleine confiance dans les services qu'offre la Société canadienne de la Croix-Rouge.

VOTRE FACTURE
D'ÉLECTRICITÉ
VOUS DONNE DES
frissons?



Procurez-vous sans tarder le nouvel *Hydro-Guide*.

Absolument gratuite, cette brochure vous explique non seulement comment calculer votre consommation d'électricité, mais en plus, elle répond à bien d'autres de vos questions.

Que ce soit pour savoir qui est responsable de l'électricité consommée dans un local vacant, pour connaître les règles de sécurité à observer avec l'électricité, ou tout simplement pour poser le bon geste en cas d'interruption de courant, consultez *Hydro-Guide*.

Peu importe le sujet, *Hydro-Guide* vous aide à comprendre les différents services d'Hydro-Québec. *Hydro-Guide*, un outil précieux qui démystifie les facettes de l'utilisation quotidienne de l'électricité.

Pour vous le procurer, remplissez le coupon-réponse ci-joint, ou composez ÉNERGIE à Montréal ou 1 800 ÉNERGIE partout ailleurs au Québec.



Je désire recevoir mon exemplaire gratuit d'*Hydro-Guide*.

PRÉNOM _____ NOM _____

ADRESSE _____

PROVINCE _____ CODE POSTAL _____ HYQ-93-113-L-3

Je désire obtenir cette brochure en français en anglais

Retourner à:
HYDRO-GUIDE
Case postale 1350
Succursale Saint-Laurent
Saint-Laurent (Québec)
H4L 5K2

Hydro-Québec

Le meilleur de nous-mêmes

LE DEVOIR

LE MONDE

EN BREF

LA LOI BRADY PASSE

Washington (AFP) — Le Congrès a définitivement adopté hier la loi Brady instituant une période d'attente de cinq jours avant tout achat d'armes, une mesure réclamée depuis sept ans par les partisans du contrôle des armes mais à laquelle s'étaient longuement opposés les républicains. Le texte doit maintenant être envoyé au président Bill Clinton pour signature. Interrogé peu après le vote, M. Clinton s'est déclaré «enchanté». C'est un merveilleux cadeau pour le peuple américain. Cela doit être un début, le début de ce qui doit être un assaut sans relâche contre le crime et la violence dans ce pays», a-t-il ajouté. La proposition de loi Brady tire son nom de James Brady, le porte-parole de Ronald Reagan grièvement blessé lors de l'attentat contre l'ancien président en 1981, et paralysé depuis.

KENNEDY: DU «NOUVEAU»

La Havane (AFP) — La Sécurité d'Etat cubaine est en mesure de démentir la version officielle de l'assassinat du président américain John Kennedy en 1963 et de prouver que deux mercenaires cubains étaient les véritables meurtriers, avance Granma, l'organe officiel du Parti Communiste cubain (PCC), dans son édition d'hier. «La Sécurité cubaine peut prouver que (Lee Harvey) Oswald ne fut pas le tireur solitaire, mais que ce sont deux mercenaires cubains qui ont tiré contre Kennedy ce 22 novembre 1963 à Dallas», affirme le journal, sans autre détail, dans un article annonçant la prochaine diffusion à la télévision cubaine d'une série documentaire sur les tentatives d'assassinat menées par la CIA contre le président Fidel Castro.

POUR UN ÉTAT BLANC

Pretoria (AFP) — Vingt-huit pour cent des Blancs d'Afrique du Sud sont favorables à la création d'un État blanc autonome mais 22 % seulement pensent qu'il serait viable, selon un sondage Markinor-Gallup, cité hier par la radio-télévision d'Etat SABC. Selon ce sondage réalisé par téléphone auprès d'un échantillon de 800 Blancs, 14 % des personnes interrogées se sont déclarées prêtes à s'y installer. Les Blancs représentent 5 millions des quelque 39 millions d'habitants du pays.

MEURTRIER, L'HIVER

(AFP) — L'arrivée précoce de l'hiver dans une large partie de l'Europe a provoqué la mort d'au moins une quarantaine de personnes en une semaine. En France, onze personnes, dont neuf sans abri, sont mortes depuis samedi à cause du froid. Une quinzaine de personnes étaient mortes l'hiver dernier. A Moscou, dix personnes, généralement retrouvées dans la rue, ont péri gelées, aucun chiffre n'étant disponible pour le reste de la Russie. En Allemagne, une cinquième personne est décédée depuis le début des intempéries.

DÉBOISEMENT SAUVAGE

Sao Paulo (service espagnol de l'AFP) — Près de 537 000 hectares de forêt «atlantique» ont été déboisés entre 1985 et 1990, soit l'équivalent de 17 champs de football par heure, selon une étude publiée hier et dont le responsable est Joao Paulo Capobianco. L'étude sous forme d'atlas a été commanditée par la fondation SOS Selva Atlantica et par un institut de recherche. M. Capobianco estime que la majorité des 26 états brésiliens ne se conforment pas à la norme établie voulant qu'au moins 20% de la surface de chaque état soit recouverte par cette forêt qui joue un rôle pour protéger les sources d'eau, pour tempérer l'érosion et pour conserver la biodiversité, facteurs qui ont leur influence sur les conditions climatiques dont bénéficie 75% de la population brésilienne.

PREMIÈRE AUDIENCE

Cité du Vatican (Reuters) — Le pape Jean-Paul II a tenu hier sa première audience générale depuis sa chute d'il y a deux semaines. Le bras droit en écharpe, le souverain pontife a salué en sept langues quelque 10 000 pèlerins et touristes dans la salle des audiences du Vatican. Le pape s'est démis l'épaulé gauche en se penchant les pieds dans sa soutane.

DES ROUGES DANS L'ARMÉE

Dey Ed (AP) — En prêtant serment d'allégeance au roi Norodom Sihanouk, 539 Khmers Rouges ont été admis hier dans l'armée cambodgienne. Le gouvernement eun a profité pour inviter tous les guerilleros à imiter ce geste. Environ 3000 Khmer Rouge ont fait défection depuis qu'en mai des élections libres se sont tenues sous les auspices de l'ONU.

Coupables à 10 ans

Robert Thompson et Jon Venables seront détenus «pour un temps illimité»

Preston (AFP) — Deux enfants, Robert Thompson et Jon Venables, ont été reconnus coupables du meurtre du petit James Bulger, 2 ans. Un tel verdict n'avait pas été prononcé en Grande-Bretagne depuis au moins 50 ans contre des enfants aussi jeunes: ils avaient dix ans au moment des faits. Tous deux seront détenus «pour un temps illimité».

Après trois semaines de débats devant la cour de Preston, il a fallu à peine six heures de délibérations au jury, composé de neuf hommes et de trois femmes, pour condamner Robert Thompson et Jon Venables d'un meurtre qui avait bouleversé toute la Grande-Bretagne: l'assassinat en février dernier de James, torturé et battu à mort près d'une voie ferrée après avoir été kidnappé dans un centre commercial de Liverpool.

Le verdict a été prononcé dans un silence total, alors que Jon, celui que l'on appelait l'enfant B, et ses parents pleuraient sans un bruit. Robert, l'enfant A, est resté impassible.

Le juge, s'adressant à eux après la délibération du jury, leur a dit: «Cela signifie que vous serez détenus pour beaucoup, beaucoup d'années, jusqu'à ce que le ministre de l'Intérieur décide que vous êtes mûrs et pleinement réhabilités et que vous ne représentez plus un danger pour les autres». Les parents du petit James étaient présents dans la salle, dans la



La mère de James Bulger, enceinte de huit mois, à son arrivée hier à la cour de Preston.

galerie du public, pour l'énoncé du verdict, entourés de toute leur famille. Le président de la cour, le juge Michael Morland, avait soumis aux jurés une liste de 20 questions, et leur avait demandé de parvenir à un verdict unanime.

Pour se forger une opinion, les jurés avaient en mémoire les dizaines de témoignages accablants de passants ayant vu les deux enfants enlever puis malmenés James. Ils se sont souvenus sans doute des dépositions des experts psychiatres selon lesquelles les deux accusés étaient des enfants «normaux», parfaitement capables de distinguer le Bien du Mal.

Visage poupin

Pendant toute la durée des débats, les jurés ont eu en face d'eux deux enfants au visage poupin, sagement assis dans un box surélevé, encadrés par deux éducateurs chargés de leur expliquer le déroulement du procès. Immobiles, ils baillaient parfois d'ennui et n'ont pratiquement jamais échangé de regards entre eux.

Le cas de chaque accusé devait être évalué séparément par le jury. Si leur participation commune au crime ne faisait guère de doute, c'est sûrement à la dernière question du juge qu'il a été le plus difficile de répondre: «Est-ce que chacun d'entre vous est sûr que lorsque James Bulger était attaqué sur la voie ferrée, le

prévenu avait l'intention de le blesser sérieusement ou de le blesser?»

En d'autres termes, est-ce que chaque enfant avait clairement conscience qu'il était en train d'assassiner un petit garçon?

Dans les annales judiciaires britanniques de l'après-guerre, un seul cas est comparable: celui d'une fillette de 11 ans accusée en 1968 d'avoir étranglé deux enfants de 3 et 4 ans qu'elle ne connaissait pas.

Le jury lui avait reconnu des circonstances atténuantes, en raison de «son état psychologique perturbé, et l'avait déclaré coupable d'homicide mais non de meurtre. Elle avait été libérée sur parole après avoir été détenue pendant 12 ans. Aujourd'hui âgée de 35 ans, elle mère d'un enfant de 7 ans.

Au moment de la mort de James, les deux meurtriers présumés n'avaient que dix ans et demi. Si le drame était survenu six mois plus tôt, ils auraient été considérés comme juridiquement irresponsables de leur geste.

Le juge Morland a autorisé la presse à divulguer les identités des deux accusés, jusqu' alors uniquement désignés comme «l'enfant A» et «l'enfant B». Mais il a strictement interdit de donner la moindre indication sur les institutions spécialisées où ils vont être placés avant d'être emprisonnés, à partir de l'âge de 15 ans.

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Sous le pont aérien tombent des tonnes de vivres

Une semaine après avoir été signée par les belligérants bosniaques, sous les auspices du HCR, la Déclaration sur le libre passage des convois humanitaires en Bosnie semblait produire ses premiers effets: 635 tonnes de vivres et médicaments étaient acheminés hier à travers le pays pour aider quelque 3 millions de civils à survivre au deuxième hiver de guerre. Pendant ce temps, le ravitaillement par voie aérienne se poursuit sans interruption.

D'APRÈS AFP

L'opération «Provide Promise» de ravitaillement des populations bosniaques par voie aérienne vient de dépasser récemment en durée les 322 jours du Pont aérien de Berlin, selon ses organisateurs qui ont réussi à fournir 10 000 tonnes de vivres grâce à des largages et 79 000 tonnes livrées sur l'aéroport de Sarajevo.

Des représentants des milices de Bosnie (Serbes, Croates) et de l'armée musulmane bosniaque s'assurent sur une base américaine en Allemagne que les vivres qui doivent être largués en Bosnie ne cachent aucune arme, action indiquée de source officielle américaine à Naples.

Les organisateurs, qui sont installés à Naples, admettent que la nourriture qu'ils expédient en Bosnie est récupérée inévitablement par les civils autant que par les combattants. Ils sont informés des résultats des largages par l'ONU, des radio-amateurs et des organisations non-gouvernementales.

Depuis quelques jours, des avions américains, allemands et français ont commencé aussi à larguer des jouets et des vêtements d'enfants, selon des informations en provenance de Francfort (Allemagne).

Les avions — Hercules américains et Transal français et allemands — partent quotidiennement de la base américaine Rhin-Main (près de Francfort). Initiative américaine à l'origine.



l'opération a reçu le renfort de la France et de l'Allemagne.

Depuis le début de l'opération le 6 mars, 10 000 tonnes de vivres et 186 tonnes de médicaments ont été largués pour un coût de 22 millions de dollars. Il faut y ajouter le tonnage du pont aérien sur Sarajevo commencé en janvier 1992, qui fait partie de l'opération: 79 000 tonnes. Si l'opération dépasse désormais en durée celle de Berlin de 1948-1949, elle n'atteint toutefois pas son volume.

Le nombre de missions du pont aérien sur Sarajevo s'élève jusqu'à présent à 6426, dont notamment 2234 américaines, 1204 françaises, 920 britanniques, 900 canadiennes, 661 allemandes.

Le lieutenant-colonel américain Mark Nixon de l'US Air Force, l'un des responsables à Naples, au quartier général des forces de l'OTAN en Europe du Sud, a expliqué à quelques journalistes qu'il ne s'agissait pas d'une opération de l'OTAN, mais que l'organisation avait accepté de recevoir 160 personnes pour la gérer. L'amiral américain Jeremy Board, commandant en chef des forces alliées en Europe du sud, dirige l'opération, mais en sa qualité de commandant des forces navales américaines en Europe. «Je suis vraiment fier de ceux qui font cette opération. C'est la meilleure chose que j'aie jamais faite», a-t-il déclaré en se félicitant de la précision des largages.

Selon le lieutenant-colonel Nixon, les organisateurs laissent inspecter leur cargaison, avant qu'elle ne soit empaquetée, par les représentants des milices. Un comité tripartite, qui a été formé à cette fin à Rhin-Main et où l'ONU est représenté, s'assure qu'aucune arme ou équipement militaire n'y est dissimulé.

La présence un peu incongrue sur une base militaire américaine en Allemagne de représentants des milices et des Musulmans se passe sans problème. Après inspection, les vivres sont chargés sur palettes. Les avions opèrent de nuit à une altitude d'environ 4000 m.

Dans les zones isolées, ils utilisent des conteneurs parachutés. Dans les villes, pour éviter les risques que font peser les conteneurs qui arrivent au sol à 67 km/h, ils utilisent des emballages légers largués «en pluie».

A Mostar, où Musulmans et Croates s'affrontent, les responsables ont décidé qu'il fallait larguer l'aide directement sur la ville. Gorazde et Srebrenica ont ainsi été les villes qui ont reçu le plus d'aide.

Élections législatives russes

Le Parti agraire ratisse large

Tver, Russie, (AFP) — Mikhaïl Lapchine, président du Parti agraire, cultive son apparence de notable de campagne et attire immédiatement les sympathies sur les thèmes défendus par son parti, qui affirme pouvoir redresser un secteur agricole russe sinistré.

Ce leader populiste aux sourcils épais, inconnu du public il y a quelques mois, veut rassembler les voix de tous ceux qui «nourrissent» la Russie, soit un «tiers de la population russe», et «dont les intérêts sont méprisés depuis des siècles par les hommes politiques».

Son parti a rassemblé sans difficulté plus de 500 000 signatures de soutien pour présenter sa liste de candidats aux élections législatives du 12 décembre.

«Chers camarades», lance M. Lapchine, le langage encore marqué par le vocabulaire communiste, à la centaine de personnes rassemblées à l'initiative du syndicat agricole de la région de Tver (150 km au nord de Moscou): «nous sommes pour la renaissance des campagnes, pour la légalité, pour la terre, pour toutes les formes de propriété...».

Citant pêle-mêle Léon Tolstoï et Alexandre Soljenitsyne, il s'efforce de ne prendre position sur aucune question épineuse. Le Parti agraire n'est pas dans l'opposition «puisqu'il représente la majorité de la population», il «soutient (le président) Boris Eltsine» et considère comme un «camarade» le Premier ministre Viktor Tchernomyrdine, même si «l'équipe de Egor Gaidar» (premier vice-Premier ministre, fossoyeur de l'économie soviétique subventionnée), est nuisible aux intérêts de la Russie.

Il laisse à chacun «le choix de se déterminer sur le projet de constitution» mais note que celui-ci ne «tient pas compte des exigences des agriculteurs».

Les agrariens entendent avoir un rôle significatif dans le futur parlement et ménagent toutes les alliances pour une future coalition qu'ils ouvrent aussi bien au Parti communiste qu'aux réformateurs modérés du parti du vice-Premier ministre Sergueï Chakhràï.

Le Parti agraire est susceptible de ratisser large. «Je soutiens l'équipe de Boris Eltsine», affirme Olga, représentante d'une entreprise vinicole de Tver qui va voter pour le Parti agraire et soutiendra la nouvelle constitution.

«Bien sûr que je voterai pour Lapchine. Je m'oppose à ce gouvernement qui impose des taux de 213% sur les crédits aux agriculteurs», déclare Vladimir, syndicaliste. En octobre, la banque agricole, qui octroyait des prêts à des taux de 28% alors que l'inflation est supérieure à 1000%, a été obligée par le gouvernement de s'aligner sur le régime commun, soit 710% d'intérêt (213% selon la méthode de calcul russe).

Mais, tout en s'en défendant et en se disant «favorable» aux réformes sur la terre, le parti agraire protège surtout les kolkhozes, les sovkhozes et les grandes coopératives. La privatisation des terres va «permettre aux spéculateurs de prendre possession des campagnes russes», estime M. Lapchine. Aux fermiers privés qui se plaindraient de recevoir les terres les plus petites ou les plus mauvaises, M. Lapchine répond qu'il n'y a pas de mauvaises terres, il n'y a que de mauvais agriculteurs.

Au kolkhoze «Mir», dans la région de Tver, les thèses du parti agraire sont parfaitement à même de séduire une majorité des 700 employés.

PARAGUAY

Des militaires regrettés

SERVICE ESPAGNOL DE L'AFP

A suncion — La mise à la retraite de 12 généraux et de 57 colonels de l'armée du Paraguay, annoncée mardi, n'est pas allée sans soubresaut.

L'ambassadeur des États-Unis, Jon Glassman, a parlé de «gens honnêtes» qui ont effectué un travail «sérieux» dans la lutte contre le trafic de drogue, en faisant allusion surtout à trois des militaires forcés à la retraite: le général Mario Escobar, secrétaire national de la lutte contre la drogue, son adjoint le colonel Eugenio Morel et le colonel Victor Lopez, chef de la Prévention.

«C'est moi qui ordonne les changements ici, pas Glassman» a déclaré sur un ton irrité le chef de l'Etat Juan Carlos Wasmosy à propos de la mise à l'écart de gens qui, d'après les milieux d'opposition et de certains diplomates, figurent bon nombre de personnes qui ont dénoncé la corruption et qui ont vaillamment lutté contre les trafiquants de drogue.

Le quotidien d'opposition Noticias, dans son édition d'hier, affirme même que les divergences de vues entre Glassman et le président Wasmosy ont été exprimées «en présence de plusieurs témoins et à haute voix» quand les deux hommes furent mis en présence lors du lancement d'une campagne traitant de la prévention de la maladie.

Selon le journal, l'ambassadeur aurait eu l'intention d'aborder le sujet en d'autres occasions, mais il n'avait pas été invité.

Wasmosy est en poste depuis moins de trois mois et les critiques fusent de la part de l'opposition qui lui reproche de ne pas donner de preuve de sa volonté d'effectuer des réformes, surtout de nature économique, qui sont inscrites dans son programme électoral.

Les observateurs disent que le remaniement au sommet de l'armée ne vise qu'à consolider l'emprise sur l'armée du général autoritaire Lino Oviedo qui joua un rôle au sein du parti Colorado au pouvoir.

Hamas perd une tête

Gaza (Reuters) — Imad Akel, commandant des forces du Mouvement de la Résistance islamique Hamas dans le nord de la bande de Gaza, a été tué hier lors d'un affrontement avec des soldats israéliens.

Il était considéré comme l'homme le plus recherché par les autorités israéliennes dans la bande de Gaza, a-t-on précisé de source militaire.

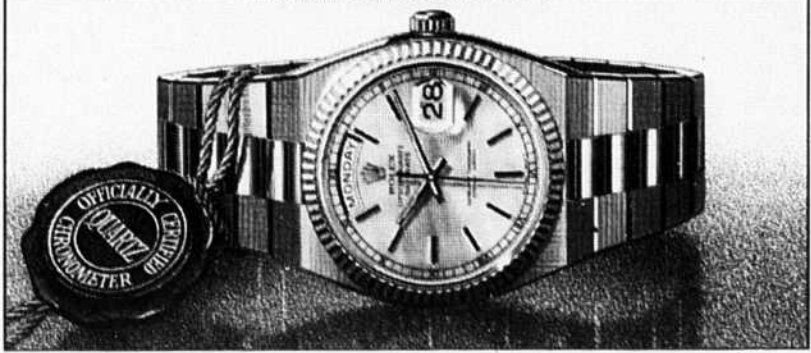
Recherché depuis deux ans pour le meurtre d'au moins trois soldats israéliens, il était également soupçonné d'avoir commis des attentats contre des collaborateurs présumés. La fusillade, qui s'est produite à Gaza, n'a pas fait de victime dans les

rangs israéliens. Le Hamas a annoncé par haut-parleurs à Gaza qu'il décretaient une grève de trois jours pour rendre hommage à son responsable tué qui était âgé de 24 ans. Le chef d'état-major de l'armée israélienne, le général Ehud Barak, a salué dans la mort d'Imad Akel «un grand succès dans la lutte contre le terrorisme». Le premier ministre Yitzhak Rabin a déclaré à la télévision: «Tous les assassins subiront le même sort».

Depuis la signature de l'accord OLP/Israël le 13 septembre à Washington, 26 Palestiniens, 12 Israéliens et six collaborateurs arabes présumés ont été tués.

Bijouterie GAMBARD

Vente et service technique
630-A, rue Cathcart, Montréal, centre-ville
866-3876
AGENT OFFICIEL ROLEX



Les Belles Rencontres de la librairie HERMÈS

Vendredi 26 novembre de 17h à 20h

Lancement de la revue «HORIZONS PHILOSOPHIQUES» Théories esthétiques

Ed. Coll. Edouard-Montpetit

1120, ave. Laurier ouest
outremont, montréal
tél.: 274-3669 • téléc.: 274-3660

É D I T O R I A L

Repenser l'humanitaire

François Brousseau

À la veille d'un second hiver de guerre, la Bosnie-Herzégovine agonisante recommence à attirer l'attention. À nouveau, les diplomates européens s'agitent. Les avions parachutent des jouets pour les enfants. Les convois de nourriture et de médicaments bloqués pendant de longues semaines recommencent péniblement à passer les lignes, en jouant à cache-cache avec les différentes milices. À nouveau, l'action humanitaire exhibe ses ambiguïtés.

Lex-Yougoslavie, plus encore que la Somalie ou le Cambodge, est l'exemple parfait de la perversité, du cynisme et de l'impuissance de l'action humanitaire telle qu'elle se pratique actuellement dans de nombreuses zones ravagées de la planète.

L'acte d'accusation est connu et désormais bien étayé: l'humanitaire sert d'alibi à l'inaction politico-militaire, devant le défi insolent et audacieux d'un agresseur. Conçue en marge de la politique, cette action devient politique dans le pire sens du terme, elle devient un expédient, un *show* pour l'opinion. On envoie vivres et médicaments pour ne pas avoir à intervenir politiquement ou militairement. En prolongeant le mal alors même qu'on prétend l'abrèger, on devient le jouet de la manipulation de l'agresseur. Ainsi s'explique, en bonne partie, la victoire des Serbes dans la guerre inachevée des Balkans.

Aujourd'hui, alors que cette guerre n'est plus ce qu'elle était il y a un an — l'agression caractérisée d'une partie contre les deux autres — mais plutôt un souk à la corde sanglant où les atrocités originent désormais de tous les côtés, on ressort à nouveau le cataplasme.

Peut-on concevoir une action humanitaire qui ne se fasse pas piéger par la récupération des uns et des autres? Qui ne soit pas sujette aux arrière-pensées de ses auteurs? Qui ne fasse pas le jeu des Milosevic et autres petits Hitler régionaux? Qui ne prolonge pas les conflits en les rendant marginalement plus supportables et en donnant bonne conscience aux spectateurs?

Expédier ou non des sacs de riz ou des vaccins alors qu'un peuple est sujet à la guerre ou à une dictature fé-

roce, tout en sachant que l'aggravation provisoire de la situation pourrait exacerber les choses et provoquer une solution plus globale; hésiter entre la dénonciation à hauts cris ou l'action silencieuse sur le terrain, tels sont les dilemmes constants de l'action humanitaire.

Oui, il est des cas où cette action, si elle peut alléger les souffrances de certains individus, prolonge en revanche celles du plus grand nombre. Il en est d'autres, en revanche, où elle dispose d'un espace qui la rend plus neutre politiquement. C'est le dilemme du médecin qui choisit parfois de sacrifier les plus faibles pour sauver les plus forts. Oui, il est des cas où il est plus courageux de se retirer que de rester dans un pays où l'on sera soit inutile, soit le jouet de l'une des parties.

L'action humanitaire ne fait pas une politique. Elle est radicalement différente de l'action politique. Mais elle doit constamment être décidée et pratiquée en gardant la politique en tête. Le samaritain n'est pas la police, il agit selon sa logique, mais il sait qu'il y a des moments où il faut laisser agir la police.

C'est une chose que de vacciner des populations menacées par la rougeole en Haïti — action nécessaire qui peut être menée sans influencer le cirque politique autour de l'accord de Governors Island. C'en est une autre que de parachuter des sacs de vivres, récupérés en bonne partie par des milices meurtrières ou encore d'évacuer des populations sujettes au «nettoyage ethnique»... alors que la vraie solution serait de lever l'embargo sur les armes ou d'intervenir militairement.

Imagine-t-on, durant la Seconde Guerre mondiale, l'acheminement de vivres et de médicaments dans les camps de concentration «pour alléger la souffrance des victimes»? Avec des nuances de degrés, c'est exactement la logique dans laquelle la «communauté internationale» s'est empressée dans la guerre des Balkans, et dans laquelle elle saute de nouveau à pieds joints, à l'orée de ce second hiver terrible.



OPINION

Le projet de loi 105: à revoir

GHISLAIN DUFOUR
Président
Conseil du Patronat du Québec

Le projet d'instituer un cadre pour assurer l'indépendance et l'impartialité des nombreux organismes exerçant des fonctions quasi judiciaires au Québec n'est pas nouveau.

Créé au début de 1986 par le ministre de la Justice de l'époque, M. Herbert Marx, le Groupe de travail sur les tribunaux administratifs, présidé par M. Yves Ouellette, a soumis son rapport le 10 août 1987.

Après avoir inventorié 78 organismes, il a formulé des recommandations concernant 12 d'entre eux, particulièrement quant à leur regroupement selon leurs secteurs d'activités et quant à l'uniformisation des règles visant à assurer l'indépendance et l'impartialité des membres des tribunaux à l'égard du public, face au pouvoir politique.

Depuis ce rapport qui date déjà de six ans, plusieurs organismes, dont le Barreau du Québec et la Conférence des juges administratifs du Québec, ont réclamé l'intervention de l'État pour réglementer les tribunaux administratifs.

En juin 1993, le gouvernement déposait finalement le projet de loi 105 prévoyant un certain nombre de dispositions d'ordre législatif applicables à un groupe restreint de tribunaux administratifs.

Le Conseil du Patronat du Québec (CPQ) est d'accord avec l'objet de ce projet de loi. Il regrette cependant que son champ d'application soit extrêmement réduit.

Il est en effet difficile de parler de «regroupement», au sens employé dans le rapport Ouellette, lorsque le nombre de tribunaux auxquels s'applique le projet de loi 105 est réduit à seulement six, révélant la timidité si ce n'est la crainte du gouvernement d'inclure les nombreux autres tribunaux administratifs, ce qui amoindrirait consi-

dérablement le prestige qui devrait être associé à la Loi sur la justice administrative. Cette loi devrait en effet être la Charte des droits des personnes devant les tribunaux administratifs.

En pratique, le projet de loi crée ainsi deux classes de tribunaux administratifs, ceux avec règles communes qui sont assujettis au projet de loi et ceux sans règles communes, c'est-à-dire encadrés seulement par les pouvoirs qui leur sont accordés par une loi particulière.

A titre d'exemple, nous comprenons mal pourquoi il est si important d'assujettir au projet de loi 105 le Bureau de révision en immigration et d'en exclure du champ d'application la Commission d'accès à l'information, alors que le groupe de travail Ouellette avait spécifiquement recommandé l'assujettissement de cette dernière.

Rappelons d'ailleurs que le gouvernement a déposé le projet de loi 105 le 18 juin 1993, soit trois jours après avoir sanctionné la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (loi 68), qui est administrée par la Commission d'accès à l'information et qui élargit au secteur privé la juridiction de la Commission jusque-là limitée au secteur public.

Or, les décisions de la Commission sont finales et sans appel sur des questions de faits, ce qui signifie à notre avis que le gouvernement a décidé qu'il était d'intérêt public qu'une décision de cet organisme public ne puisse être portée en appel devant un tribunal indépendant et distinct de la Commission.

Ainsi, par son projet de loi, le gouvernement prend une position qui nous semble contradictoire. D'une part, il légifère pour protéger les droits des parties devant certains tribunaux administratifs chargés de réviser les décisions d'organismes publics, et d'autre part, il prive les parties de tout droit de faire réviser une décision d'un organisme public sur un sujet aussi important que l'accès à l'information.

Nous souhaitons donc que le gouvernement revioie le champ d'appli-

cation du projet de loi 105 ou à tout le moins s'engage, dans le projet de loi 105 ou dans un autre texte législatif, à étudier lui-même ou à confier, au Conseil de la justice administrative institué en vertu des articles 75 et suivants, la tâche d'examiner sans délai l'assujettissement aux dispositions du projet de loi de tous les tribunaux administratifs dont les membres sont nommés par le gouvernement et qui siègent ou non en appel ou en révision de décisions finales d'une administration publique.

Nous pensons en particulier à la Régie du logement et à la Commission d'accès à l'information.

Nous rappelons que le projet de loi doit avoir une portée générale pour être crédible et nous demeurons convaincus que le champ d'application pourrait être modifié dans un délai très court.

Il va sans dire que la démarche que propose le CPQ devrait inclure l'évaluation des niveaux de compétence nécessaires pour accéder à chacun de ces tribunaux.

Advenant que le gouvernement décide de modifier le champ d'application proposé ou qu'il s'engage à le modifier ultérieurement selon la proposition que nous avons formulée plus haut, nous souhaitons par ailleurs que le projet de loi lui-même soit profondément bonifié.

Parmi les bonifications proposées au projet de loi, le CPQ suggère que soit amélioré le mode de nomination des membres des tribunaux administratifs et que la durée de leur mandat soit de sept et non de cinq ans, que soient élargies les garanties d'indépendance judiciaire des membres, que les mesures nécessaires soient prises pour assurer une meilleure harmonisation des règles de fonctionnement des différents tribunaux, dont les règles de preuve, de procédure, de pratique et de déontologie, et finalement que soit élargi le rôle du nouveau Conseil de la justice administrative.

Les palinodies d'Hydro-Québec

Gilles Lesage

La vice-première ministre et ministre de l'Énergie et des Ressources a bien raison de ne pas être de bonne humeur. Car Hydro-Québec, qui a encore la fâcheuse tendance de se comporter comme un État dans l'État, n'est pas facile à suivre. A preuve, sa plus récente incartade, qu'il faut bien qualifier de volte-face.

Il y a déjà un an, la «marraine» Lise Bacon se réjouissait de la décision du mastodonte étatique de retenir six projets importants de cogénération, production combinée de vapeur et d'électricité, totalisant près de 1000 mégawatts. Hydro-Québec et la ministre évoquaient des raisons d'efficacité énergétique, de développement industriel et régional pour aller de l'avant avec les projets de Québec, Bécancour, Windsor, Alma, Montréal-Est et Gatineau.

La semaine dernière, contre toute attente, la société étatique annonçait aux six promoteurs privés que leurs projets étaient mis au congélateur, pour une période indéfinie. La raison? Une baisse de la demande énergétique, attribuable à la récession économique.

C'est à n'y rien comprendre. Quelques jours plus tôt, en effet, comme elle l'avait fait précédemment en commission parlementaire, Hydro-Québec prévoyait une croissance des besoins à long terme et, pour y subvenir, le recours à des filières d'appoint. Dont la cogénération, précisément, notamment dans les pâtes et le pa-

pier, la métallurgie et la pétrochimie.

Mme Bacon, qui n'aime pas qu'on se moque d'elle, s'interroge avec raison et questionne l'étrange décision d'Hydro-Québec. Elle continue de croire que la cogénération, comme complément à l'option hydro-électrique, se justifie amplement: elle donne de la souplesse aux entreprises et améliore leur position concurrentielle. Avant de désavouer sa propre politique, telle qu'approuvée par le gouvernement, la société étatique devra expliquer sa palinodie devant les députés, tôt le printemps prochain.

À la bonne heure. Hydro-Québec n'en est pas à un revirement spectaculaire près. Il n'en reste pas moins étonnant que, en l'espace de quelques semaines, ce qui était de l'or vif en vil métal s'est changé. Ce n'est pas rassurant du tout, ni quant aux prévisions à long terme ni quant aux décisions à court terme, qui nous affectent tous, à titre d'actionnaires captifs de ce qui fut naguère un glorieux fleuron québécois. Pourquoi l'euphorie d'hier à peine devient-elle aujourd'hui de la déprime carabinée?

Hydro-Québec rend périodiquement des comptes à l'Assemblée nationale. Il faudra, cette fois, que l'interrogatoire soit plus serré de façon à savoir, de façon claire et précise, les raisons impérieuses pour lesquelles l'entreprise a, une fois de plus, viré capot. Au grand dam de sa «marraine».

L E T T R E S

Retournez à Paris!

En réponse à la lettre de Guy Richard (LE DEVOIR, 11 novembre 1993)... Voilà bien explicite l'expression «maudit Français!» Depuis 20 ans au Québec et d'origine française, je me suis toujours demandée quelles pouvaient être les raisons qui poussaient les Québécois à traiter de «maudit Français» tout Français (ou presque) vivant au Québec. Vingt ans plus tard, grâce à vous, j'ai la réponse! Je souhaite que vous soyez encore ici pour lire cette réplique d'une ex-compatriote. Je dis ex, car il n'est toujours pénible de rencontrer, en dehors de la France, des Français qui n'ont pas l'ouverture d'esprit nécessaire pour déménager ou seulement voyager.

Deux semaines pour se faire des idées pareilles, monsieur, c'est vraiment rapide! Avec quelle condescendance, quel mépris, quelle «gueluserie» regardez-vous ces Québécois si chaleureux, si accueillants? Descendez de votre piédestal. Votre culture mondiale, dites-vous? Permettez-moi d'insister sur votre étroitesse d'esprit. Vous ignorez tout du Québec. Vous n'avez pas su regarder, ni écouter autour de vous.

Sans doute n'êtes-vous pas allé dans les bons endroits et s'il y a tant de gens si différents à Montréal, c'est peut-être parce que l'on n'y vit pas si mal que cela. Nous ne supportons pas les Canadiens anglais, ni les Américains, ni les immigrés du tiers monde? Voyons donc!

Tout cela prouve bien votre igno-

rance sur ces questions. Vous vous êtes trop attaché aux clichés faciles et vous êtes tombé dans le panneau. Nous ne savons ni rire, ni nous amuser? Sachez que le Québec compte plus d'humoristes, d'acteurs et de metteurs en scène compétents et reconnus dans le monde entier que la France peut en avoir, compte tenu de sa population plus importante. (Sans doute est-ce là une lacune dans votre culture mondiale!)

Retournez vite à Paris, nous n'avons que faire d'un personnage comme vous, si ignorant de ce peuple qui ne demande qu'à être reconnu, si fier de ses ancêtres, sur un territoire délaissé par la France et dénié par certains Français de votre acabit. Adieu, monsieur, et ne revenez plus!

M.-C. Nivelon

Montréal, 16 novembre 1993

Bourgault et le vide

Je viens de lire le dernier de Pierre Bourgault: «Le titre auquel vous avez échappé» (LE DEVOIR, 9 novembre 1993). C'est de la même moulture que les papiers antérieurs: peu de substance, nostalgie, narcissisme, avec des jeux de mots dignes d'un collégien (des anciens collégies classiques). Il tire à boulets rouges sur le duo Dumont-Allaire (les croisés du ménage), voyant dans leur démarche une menace pour la cause, la cause souverainiste, cela va de soi. Il abhorre le postulat du consensus nécessaire (j'en suis),

prôné par Dumont et voit, dans l'idée de créer un nouveau parti, une contradiction évidente avec le postulat du large consensus.

Je ne me scandalise pas des contradictions en politique ou ailleurs, mais Pierre Bourgault se contredit lui-même lorsqu'il énonce qu'il déteste les «consensus nécessaires», tout en demandant à Allaire et Dumont de faire bloc, de faire un pour la cause.

Le tout enrobé d'un postulat apocalyptique: s'il n'y a pas référendum (sous-entendu gagné) la situation continuera de pourrir. Et notre penseur national de culpabiliser par anticipation les deux croisés du ménage en affirmant que la partie (de la cause) sera à jamais perdue s'ils ne se rallient pas au PQ. Toujours cette idéologie de l'urgence, de la fin des temps, de la peur, comme si le Québec sombrerait à très grande vitesse dans la déchéance et qu'il allait disparaître dans quelques années.

Voilà un discours typiquement religieux, fondamentaliste, appliqué à la chose politique. Je comprends très bien que Dumont et d'autres jeunes et moins jeunes en aient ras-le-bol de ce préchi-précha ou l'idéologie essaie de remplir le vide et d'établir un faux rapport au réel. Bourgault, comme bien d'autres, semble incapable de rompre avec l'idéologie. Le vertige du vide leur fait peur.

Michel Lebel

Professeur
Université du Québec à Montréal
Montréal, 12 novembre 1993

À P R O P O S

... de la résidence familiale

Les couples mariés bénéficient d'une protection automatique en matière de résidence familiale. Cette protection inclut les meubles qui s'y trouvent et qui servent à l'usage du ménage.

Elle prévoit qu'une conjointe ou un conjoint ne peut disposer de la résidence ou des meubles sans l'accord de l'autre.

Toutefois, les conjoints peuvent se prévaloir d'une protection supplémentaire: la déclaration de résidence familiale. L'un ou l'autre des conjoints peut en effet faire enregistrer une déclaration de résidence familiale, quel que soit leur régime matrimonial.

Cette déclaration permet de faire annuler la transac-

tion si l'un des conjoints, sans l'accord de l'autre, a vendu l'immeuble considéré comme résidence familiale, ou a annulé le bail de location du logement considéré comme résidence familiale.

Dans le cas d'un immeuble, on peut s'adresser au bureau d'enregistrement du ministère de la Justice de sa localité ou de sa région. Dans le cas d'un logement, on peut utiliser l'un des modèles d'avis de résidence familiale au verso des baux types disponibles gratuitement dans les bureaux de la Régie du logement.

Guide québécois de la famille, Gouvernement du Québec, Secrétariat à la famille, Gaëtan Morin éditeur, 1993.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration ANDRÉ LECLERC

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteur en chef adjoint JEAN ROBERT SANSAÇON

2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Enseignement collégial

Un renouveau bien mal parti

Le ministère fait la course folle pour la mise en place de la réforme dès la prochaine année scolaire

MAURICE ANGERS

Au nom des 11 coordonnateurs et coordonnatrices des professeurs de Sciences humaines du réseau collégial

Le 15 juin dernier, le gouvernement du Québec édictait un nouveau Règlement sur le régime des études collégiales qui entrerait en vigueur le 15 août 1993. Rien à redire jusque-là puisque cela faisait suite à la Commission parlementaire de novembre 1992 où plus de 200 mémoires avaient été envoyés et plus de 100 groupes entendus. Et la ministre a l'autorité par la suite de décréter, si elle le juge à propos et elle l'a jugé, des changements dans l'enseignement à l'ordre collégial. La presse a donc été saisie au printemps dernier de ce que la ministre a appelé un renouveau de l'enseignement collégial mais qu'on ne devrait pas craindre d'appeler une réforme, en raison de l'ampleur des modifications qui s'annoncent.

La où le bât blesse, c'est dans le processus de mise en place de cette réforme. Car, si édicter est une chose, rendre effectif en est une autre. Entre les deux opérations, il y a toute la structure bureaucratique qui doit se mettre en marche dans le sens des intentions officielles arrêtées. Or, si l'on associe spontanément bureaucratie et lenteur, voire perversion possible des intentions initiales, convenons que sur ce dernier aspect, il est trop tôt pour se prononcer. Par ailleurs, quant à la mise en place de la réforme, s'il est vrai que l'exception confirme la règle, il y a dans ce cas-ci non pas lenteur dans l'appareil bureaucratique du ministère mais bien plutôt précipitation, voire course effolée pour que cette réforme soit effective dès la prochaine année scolaire. Pourtant, c'est toute l'économie actuelle des collèges qui est mise en cause et au premier chef, le genre de cours et de programmes offerts aux collégiens et aux collégiennes dans l'avenir. Par conséquent, cette précipitation sur un sujet aussi important que la formation initiale des futurs diplômés de l'enseignement supérieur augure mal si l'on s'affend à une mise en place ordonnée et bien pensée.

Vite... un questionnaire!

L'illustration la plus éloquent de cette précipitation, c'est l'arrivée impromptue, autour du 25 octobre, d'un questionnaire, commandé par le ministère à une firme privée, et envoyé à tous les professeurs délégués pour chaque collège, auprès de leur Comité pédagogique provincial de discipline s'ils sont au secteur général ou de programme s'ils sont au secteur professionnel. Les enquêtes n'avaient qu'une semaine, et parfois moins, à cause de la poste ou de la distribution locale du courrier, pour, simultanément, consulter leurs collègues de la même discipline ou du même programme et pour comprendre sur quoi on les interrogeait. Un sondage s'adresse habituellement à des enquêtés informés



PHOTO JACQUES NADEAU

On ne peut faire fi des comités pédagogiques provinciaux, un mécanisme de concertation qui a fait ses preuves pendant plus de 25 ans.

de ce sur quoi on leur demande leur opinion. Dans ce cas-ci, les professeurs apprenaient en même temps qu'ils devaient répondre au questionnaire, les grandes orientations du renouveau commandé par la ministre; qui plus est, ils devaient se prononcer ensuite sur des questions très pointues.

C'est comme si, lors d'un sondage électoral, l'on devait apprendre aux enquêtés qui sont les candidats et quel est leur programme. Si ce questionnaire, adressé aussi aux administrateurs de chaque collège, se voulait un moyen indirect de sensibiliser l'ensemble du milieu collégial aux intentions du ministère, il aura sans doute atteint son but. Mais cela aurait pu se faire à moindres frais par des tournées provinciales d'information, comme lors de la mise en oeuvre du programme révisé de sciences humaines, mais pas sous des représentations douteuses.

Si l'on suppose plutôt que l'intention était celle annoncée, soit de consulter les professeurs sur les orientations que devrait prendre dans l'avenir la formation générale commune aux étudiants du collégial, on peut alors affirmer que la précipitation a fait échouer cet exercice. Il était louable, en effet, de vouloir consulter les professeurs, mais encore fallait-il leur donner le temps de se familiariser avec la réforme proposée pour ensuite les amener à se prononcer sur certains de ses éléments. En outre, sur le plan méthodologique, ce questionnaire manquait de rigueur. Des termes ambigus ou même erronés du point de vue lexical, comme l'expression «littérature spécialisée» ou «exploration...», d'autres inadéquats. Dans la compilation finale, quelle signification donnerait-on aux pourcentages si les enquêtés n'avaient pas tous la même compréhension

des questions? Qu'importe, la précipitation se poursuit. Pendant que les professeurs essayaient tant bien que mal de répondre aux énoncés du sondage, on demandait aux administrateurs de collège de suggérer des noms de professeurs pour rédiger, à Québec, durant une semaine ou deux, des objectifs et des standards sur chacun de ces énoncés. Pourtant, les professeurs se prononçaient au même moment sur leur bien-fondé. Cette rédaction, qui doit se faire en termes d'objectifs, de standards et d'activités d'apprentissage, utilise des termes nouveaux à l'ordre collégial. Les deux premiers ont fait l'objet d'un texte de cinq pages, distribué par le ministère; la définition du dernier est toujours attendue...

À la fin de novembre, tout ce processus doit avoir été complété et les collèges n'auront plus qu'à mettre en pratique cette nouvelle façon de concevoir les cours et à les traduire dans leurs dépliantés adressés aux nouveaux étudiants. Or, l'expertise dans la fabrication des cours et des programmes se trou-

ve pour une bonne part, depuis la création des cégeps, dans une instance du ministère appelée à l'origine Coordinations provinciales, puis maintenant Comités pédagogiques. Ces derniers avaient coutume de réunir, au moins une fois l'an, des professeurs de chacune des disciplines ou des programmes concernés et représentant chacun des collèges où s'enseigne cette discipline ou ce programme; ensemble ils élaboraient des propositions en vue d'améliorer l'enseignement collégial.

Le Groupe des 11

Ces comités ont été mis de côté au printemps et réactivés en vitesse à une semaine d'avis à la fin de septembre, non pas pour remplir leur fonction habituelle d'organismes consultatifs sur la pédagogie mais pour s'occuper de la gestion des questionnaires du sondage. Sitôt après la remise de leur rapport de compilation, le 20 octobre, les comités ont été à nouveau mis au rancart indéfiniment. Or, ces comités jouent un rôle inestimable au niveau collégial: c'est la voie par laquelle les professeurs sont partie prenante à la définition des changements à venir et qui fait que, au cours des 25 dernières années au collégial, contrairement aux ordres secondaire et primaire, on n'a jamais entendu des professeurs se plaindre de programmes parachutés d'en haut.

Un coup de barre est donc donné à l'heure actuelle pour qu'à l'avenir, le ministère de l'Enseignement supérieur se calque sur le ministère de l'Éducation. Ce dernier confie à des fonctionnaires, assistés de professeurs et de conseillers pédagogiques choisis par lui, le soin de décider ce qui sera bon dans l'avenir pour la formation des élèves québécois. Non seulement cela s'impose, à l'heure actuelle, à l'ordre collégial mais à une vitesse excessive et avec des termes nouveaux qui font craindre que, même avec la meilleure volonté du monde, on se retrouve dans la confusion la plus totale lors de la rédaction de ce qu'il faudra enseigner aux futurs étudiants. Aux professeurs à se débrouiller ensuite pour appliquer les directives!

Le Groupe des 11 coordonnateurs et coordonnatrices de sciences humaines pense qu'on ne peut faire fi d'un mécanisme de concertation qui a fait ses preuves pendant plus de 25 ans, les Comités pédagogiques provinciaux dont ils sont responsables. Ceux-ci font l'envie des professeurs d'université car ils permettent une véritable concertation pédagogique entre tous les établissements de la province, concertation spécialement nécessaire au moment d'une réorientation majeure de l'enseignement collégial. Ils réunissent des professeurs, autrement dit, ceux et celles qui vont assurer, sur le terrain, dans les classes, le succès du renouveau. Ces comités pédagogiques doivent être maintenus, on doit reprendre contact avec eux et surtout les associer directement au processus de mise en application du renouveau souhaité. Le ministère demeure le maître d'oeuvre mais il y perdrait pas, loin de là, à s'associer plus étroitement l'ensemble de ses artisans. S'il faut un peu plus de temps que prévu pour le faire, ce ne sera pas du temps perdu!

Exit la formation de la personne

L'économie familiale signifie bien autre chose que de recoudre un bouton de pantalon

CHARLES CÔTÉ

Responsable du dossier Formation personnelle et sociale à la CECM et délégué de l'Association des intervenants en Formation personnelle et sociale au niveau provincial

La ministre Lucienne Robillard lance son projet dans une conjoncture favorable. Le gouvernement Bourassa, en fin de course, ne peut que tirer profit d'un projet populiste qui annonce de l'ordre dans les écoles. On encadrera les élèves, on rehaussera le niveau des diplômés. Cela ne peut que faire taire une grogne larvée qui persiste dans la population à propos de l'état des écoles secondaires.

Il n'est pas de notre propos de discuter de l'ensemble du document de la ministre, mais de faire ressortir un point central qui n'a pas été relevé par les médias: la disparition dans les faits de la formation de la personne.

Nous ne parlons pas de l'enseignement religieux à cause de la laïcité de principe de l'éducation. Par contre, la morale, l'économie familiale (qui n'est pas selon les catégories du ministère dans le bloc Formation de la personne mais qui est très proche), l'éducation au choix de carrière et la formation personnelle et sociale sont pratiquement en dehors de l'école secondaire. La ministre, dans le langage astucieux de son document, ne l'écrit pas comme tel. Elle pose, à la suite d'un préambule très orienté vers une réponse négative, la question suivante: «Est-il toujours opportun de maintenir obligatoires certains cours?» On retrouve l'argumentation au biflage de ces programmes dans une phrase qui en dit beaucoup sur la réflexion ministérielle, quatre paragraphes plus haut: «Tout n'est pas dit et pour toujours sur la place de tous les éléments... En particulier de ces éléments qui ont été introduits à la fin des années 70, pour répondre à des attentes et à des besoins nés de la conjoncture.»

Faudrait-il comprendre que la conjoncture s'est améliorée? Allons voir. Le comité permanent (1992) de la lutte aux drogues écrit que 160 000 jeunes (soit 8% des 15-19 ans) consomment de la drogue; 40% des jeunes avouent ne prendre aucun moyen contraceptif

lors des relations sexuelle; 50% ont eu leur première relation sexuelle à 14 ans ou moins. Les connaissances sexuelles se transmettent par les amis — 30% — et par l'école — 26%. Les agressions contre la propriété et contre la personne ont doublé depuis 20 ans. Il existe actuellement une quarantaine de gangs de jeunes à tendance délinquante dans la région de Montréal. L'agression sous toutes ses formes, verbale, physique, symbolique demeure l'une des trois causes majeures du burn out. Tous les quatre jours, un adolescent se suicide au Québec. D'un phénomène marginal qui il était, le suicide des adolescents — 10 à 19 ans — est devenu la deuxième cause de décès de cette catégorie de la population. Ces problèmes de la société ont décuplé depuis les années 70. Ils sont abordés par la Formation personnelle et sociale.

L'économie familiale est bien autre chose que de recoudre un bouton de culotte. Elle représente un des seuls créneaux au premier cycle du secondaire qui satisfasse celles et ceux à tendance manuelle et concrète. La satisfaction des élèves est élevée. Voilà qui sert à contrer le décrochage. De plus, par son contenu d'initiation à la technologie, il introduit très bien l'option technologique du second cycle. L'éducation au choix de carrière, c'est la seule fois où l'adulte qui a un adulte qui lui fournira une réponse scientifique quant à son futur. Si on connaît l'anxiété des jeunes face à l'avenir, on ne touche pas à ce programme.

À l'école, plusieurs élèves trouvent que ces programmes se répètent. En effet, même si les objectifs diffèrent, leurs contenus se recoupent souvent. Il s'agira de créer des passerelles entre eux, voire, d'effectuer des fusions. Le travail a déjà commencé sous l'égide du Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec (CPIQ). Faire avancer l'école consistera de cette manière à conserver des investissements (pensons aux millions mis dans la lutte contre la drogue dans les écoles) qui répondent à l'épanouissement personnel de l'élève et à des besoins de notre société. On saura vraiment, à ce moment, comme l'écrit la ministre dans la présentation de son document, «apporter les rénovations qui s'imposent pour mieux allier la promotion de la réussite scolaire et la poursuite d'une formation de qualité».

Les victimes du test de français

Il est scandaleux qu'une société fasse porter le blâme de l'échec de son système d'éducation sur les jeunes qu'elle a échoué à former

PIERRE MONGEAU

Directeur des programmes en psychosociologie, UQAR

Honte, culpabilité, remords, opprobre généralisé. Les victimes du test de français connaissent bien ces sentiments. Difficile situation, où les personnes officiellement responsables de trouver une solution sont les premières à tenter de culpabiliser la victime du crime commis par un autre. Pour les victimes du test de français, se plaindre, c'est déjà s'avouer coupable de quelque chose. Cet état de victime culpabilisée est peu connu et peu dénoncé. Rares sont les voix qui se sont fait entendre pour défendre ces milliers de jeunes au cheminement bloqué. Aujourd'hui, cet état de fait va de soi. Les autorités agissent selon les valeurs du temps. La collusion est générale et conforte la bonne conscience de chacun.

Il est littéralement scandaleux qu'une société tout entière fasse porter le blâme de l'échec de son système d'éducation sur les jeunes qu'elle a échoué à former. Il est littéralement scandaleux qu'une génération qui a profité dans sa jeunesse des meilleures écoles, qui a «réformé» ces écoles une fois en position de le faire, fasse maintenant payer l'échec de ses réformes par les jeunes qu'elle a formés. De quoi sont-ils coupables, ces jeunes qui par milliers échouent le test de français et se voient alors refuser la possibilité de compléter leurs études universitaires? D'être allés à l'école? D'avoir fait leurs devoirs? D'avoir préparé les présentations orales exigées par leurs professeurs? Ils sont coupables d'être jeunes comme la victime d'un viol est coupable d'être femme!

La question n'est pas ici de s'opposer aux exigences de qualité à l'égard de la maîtrise du français. La question est de sa-

voir qui doit assumer les coûts d'un système qui a failli à sa tâche. Pourquoi condamner les victimes? Pourquoi les exclure de l'université? Cela profite à qui?

Il fut une époque où le pouvoir de décider qui accédait à l'université était entre les mains de certaines minorités religieuses ou économiques. Puis, plus récemment, ce fut l'époque des tests psychologiques, les fameux TAEU. Ensuite, ce fut le règne des cours de mathématiques. Il fallait réussir ses maths pour être éligible à l'université. Les TAEU furent abrogés suite aux mouvements de contestation organisés à l'époque par cette même génération qui impose aujourd'hui les tests de français. Pourtant, combien de ces professionnels qui ont eu accès à l'université seraient aujourd'hui en poste s'ils avaient dû répondre à ces TAEU ou ce fameux test de français?

De plus, aujourd'hui, l'exclusion se pratique plus insidieusement. En fait, ce n'est pas l'accès à l'université qui est en jeu. Oh, non! Ce serait «politiquement incorrect». Aujourd'hui, on accepte qu'un jeune entre à l'université même s'il n'a pas passé son test mais on lui interdit par la suite de compléter son programme... On sent nettement le progrès! Ce n'est pas aux jeunes qui échouent le test de français à payer de leur personne et de leur avenir. Bloquer leur développement, les décourager à poursuivre leurs études, les blâmer de leur incompétence, cela les aidera-t-il à mieux contribuer au développement de la société?

Ces jeunes sont des victimes. Ils ont besoin de support, d'encouragement et d'aide. C'est à la société qui ne les a pas formés de payer pour ce support et l'aide dont ils ont besoin. C'est à l'ensemble de la société de payer pour réparer ses torts. Des moyens devraient être pris, des cours offerts, des structures d'aide développées, des gens engagés pour corriger les torts qu'ils ont subis.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'Information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur, Louis-Guy L'Heureux, Jean-Pierre Legault, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Diane Precourt, Laurent Soumis, Guy Taillefer; Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'Information culturelle: Michel Belair (responsable), Stéphane Baillargeon, Roland-Yves Carignan, Pierre Cayouette (Littres), Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Odile Tremblay; à l'Information économique: Gérard Berubé (responsable), Robert Druisac, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'Information internationale: François Brousseau (éditorialiste et responsable), Antoine Char, Jocelyn Coulon, Sylviane Tramer, Clement Trudel; à l'Information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); Serge Chapleau (carticaturiste); à l'Information sportive: Yves d'Avignon, Denise Babin, Rachel Duclos (rédaction), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Isabelle Baril (secrétaire à la rédaction); La Documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA DIRECTION ARTISTIQUE Lucie Lacava; LA PUBLICITÉ Lucie Pinsonneault (directrice); Jacqueline Avril, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Francine Gingras, Johanne Guibeau, Lucie Lacroix, Christine Legault, (publicitaires); Micheline Turgeon (comité); Michèle Bouchard (secrétaire); Ghislaine Lafleur (vice-présidente); L'ADMINISTRATION Henry Riedl (contrôleur); Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lucas, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Theriault (adjointe à l'administration); LE MARCHÉ ET LE SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice); Johanne Brien (secrétaire); Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zaida, Rachelle Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements); LA PRODUCTION Robert McDougall (directeur des systèmes informatiques et de la production); Johanne Brunet, Danielle Cantara, Sylvain Darcy, Richard Desrosiers, Caroline Desrosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Michael Schneider, Marie-France Turgeon (coordonnatrice); Christiane Williams (annonces classées et avis publics); Yves Annonces (superviseur); Dominique Charbonnier, Marlene Côté, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland; LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Pierre Bourgie (président); LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président); Roger Boisvert (vice-président et directeur général); Raymond Guay (responsable du financement privé).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

L'École du Barreau contre-attaque

La direction en appelle du jugement de la cour supérieure

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

L'École du Barreau a décidé, hier, de contre-attaquer en portant en appel le jugement rendu contre elle concernant ses procédures de correction, et en distribuant à ses étudiants une lettre clarifiant son protocole d'examen.

La semaine dernière, les étudiants du centre montréalais de l'École du Barreau exigeaient des explications concernant les examens, et ils demandaient l'annulation de l'examen «d'éthologie», subi à la fin octobre. Les étudiants menaçaient de suspendre le deuxième paiement de leurs frais de scolarité s'ils n'obtenaient pas de réponses satisfaisantes à leurs questions.

L'École du Barreau a fait distribuer hier à tous les étudiants un texte clarifiant le protocole d'examen, et pour calmer le feu qui couve dans l'établissement, le président du comité de la formation professionnelle, Me Louis Ro-

chette, et la directrice du comité, Me Claude Beaudoin, expliquaient au DEVOIR qu'ils étaient prêts à rencontrer les étudiants la semaine prochaine.

Mais tous deux ont été très clairs: l'examen de déontologie ne peut pas être repris, et les procédures de correction «sont les meilleures possibles, selon Me Rochette. On ne peut pas faire beaucoup plus».

Les deux dirigeants de l'École ont fait valoir que la procédure détaillée de correction des examens compte 13 étapes, et pour chacun des six domaines d'enseignement offerts à l'École, quatre avocats spécialisés préparent le dossier d'examen avec le responsable du secteur, alors que cinq autres spécialistes revoient la procédure.

Les équipes de correction sont formées de 34 correcteurs (17 équipes de deux), qui sont constituées en tentant de jumeler un correcteur plus jeune à un avocat d'expérience. L'étudiant a droit à une recorection s'il échoue, menée par d'autres équipes.

Me Beaudoin a qualifié de «rumeur farfelue» l'infor-

mation circulant dans l'École voulant que le taux d'échec à l'examen de déontologie de la fin octobre s'élève à 60%. «Nous ne retenons pas les résultats, ajoute-t-elle: ils seront connus à la fin de la semaine prochaine, comme il était déjà prévu».

Me Rochette a voulu mettre en perspective la crise actuelle. «Les étudiants sont anxieux, ils savent que nous nous devons d'être exigeants, dit-il. Mais le Conseil général du Barreau a rejeté toute forme de contingentement à l'École. Nous allons essayer d'apaiser les inquiétudes».

Me Rochette signale que 85% des finissants de l'année dernière poursuivent actuellement un stage (un résultat positif aux six examens donne droit au stage qui mène au statut d'avocat), et l'examen du secteur «rédaction» a connu un taux d'échec de seulement 7,8% l'année dernière.

«Par contre, ajoute-t-il, il faut hausser la barre en ce qui concerne la qualification de nos membres, et tout le monde doit travailler fort. Nous nous dirigeons d'ailleurs

vers la formation continue pour tous les avocats. Notre enseignement veut donc faire en sorte que les étudiants puissent bien protéger le public. L'École consacre 5500 heures et 450 000\$ pour ses examens».

L'École du Barreau porte en appel la décision du 8 novembre dernier du juge Pierre Viau, de la Cour supérieure, qui lui ordonnait d'inscrire l'étudiant Paul Boyer à son stage.

Dans sa requête, le Barreau fait valoir, entre autres, que le juge a commis une erreur de droit en décidant que les normes de l'examen et la façon de corriger étaient «arbitraires». «Le jugement de première instance remet en cause tout le système d'évaluation des institutions d'enseignement, peut-on lire dans l'appel, évaluation qui ne serait pas basée sur des critères mathématiques objectifs et en ce sens, ce jugement ignore totalement la réalité de cette évaluation».

Des assemblées générales avaient lieu hier dans les centres de formation d'Ottawa et de Québec pour appuyer, à des degrés divers, les étudiants montréalais.

MÉDECINS

Un cadeau de Grec, selon Augustin Roy

SUITE DE LA PAGE 1

rance en douce des services aux patients. «Va-t-on choisir des pacemakers moins coûteux pour les personnes âgées, offrir des médicaments moins chers, mais moins efficaces», soulève cette semaine les autres professionnels du réseau de la santé.

A cela, le Dr Marier rétorque que le tout ne sera pas tranché dans le secret des cabinets, mais par des comités paritaires. «On ne peut couper que dans ce qui n'est pas médicalement requis. Ça ne sera pas des décisions individuelles et arbitraires, mais des choix faits en collégialité selon les normes de la médecine», relance-t-il.

Mais même le Dr Augustin Roy, président de la Corporation des médecins, n'y voit que du feu et croit que le ministre Côté vient d'offrir un cadeau de grec aux spécialistes en leur mettant la main dans un engrainage dangereux.

«En bout de ligne, on s'arrange pour couper en douce dans les services aux patients, mais avec l'accord et la participation des médecins qui finiront par porter l'odieux», croit ce dernier. Inciter à «l'efficacité» n'est pas mauvais, dit-il, mais le principe peut-il s'appliquer à des médecins, payés à l'acte, qui offrent des services directs à la population?

«On se retrouve à récompenser les choses non faites, à ne pas faire, à ne pas agir».

La mesure n'a rien à voir avec les «bonis à l'efficacité» versés aux gestionnaires dont l'entreprise prospère et génère des profits. Dans cet univers: sans profits, point de cadeaux.

Or, on parle de gratifier des médecins, à même les fonds d'un système exsangue, pour les compressions additionnelles qu'ils réussiront à lui assener. En fait, le résultat de la mesure pourrait se solder par une récompense... en échange de moins de services.

«On se retrouve à récompenser les choses non faites, à développer un intérêt à ne pas faire, à ne pas agir», estime M. Deschênes.

La ou le bât blesse, ajoute l'ex-directeur de l'hôpital Saint-Luc, c'est l'extrême difficulté à cibler les vrais responsables des économies réalisées dans un réseau aussi vaste et complexe que celui de la santé.

Si on décide d'adopter un procédé diagnostique moins coûteux, pourquoi tout le bénéfice échouerait dans la poche des spécialistes alors que la décision entraîne des changements dans la tâche des infirmières, des radiologistes ou dans la liste d'achats des hôpitaux?

«Ça peut être très difficile d'évaluer d'où proviennent les économies réalisées ou le gain de productivité. C'est pourquoi la formule n'a pas eu beaucoup de succès ailleurs en Occident», ajoute M. Deschênes.

Même les hôpitaux ne voient aucune logique à ce que les sommes épargnées à même le fonctionnement d'un hôpital aboutissent dans les mains des spécialistes plutôt que de bénéficier à l'établissement ou ses patients. Va pour des incitatifs liés à une baisse des actes des spécialistes, affirme l'Association des hôpitaux du Québec, mais pour le reste...

«On peut les comprendre. Il n'y a pas si longtemps, les hôpitaux affichant des surplus n'en renvoyaient pas même la couleur. Le tout devait être versé dans le fonds consolidé de la province. Depuis l'an dernier, ces surplus peuvent être gardés par les hôpitaux plus performants et être réinjectés dans les services après l'approbation du ministre».

D'autres vont encore plus loin. Après tout, pourquoi aurait-on à payer des médecins, à même les rarissimes fonds publics, pour effectuer ce dont on s'attend d'eux. Il existe peu de précédents semblables dans le reste de la fonction publique. Québec a même récemment sabré les primes au rendement accordées à certains de ses cadres et sous-ministres, budget oblige. Cela aurait permis de réaliser des économies de 26 millions\$.

«Il n'y a pas de raison de payer des gens pour faire ce qu'ils devraient faire, pas plus les médecins que d'autres», tranche tout de go M. Gilles Dussault, professeur au département d'administration de la santé de l'Université de Montréal.

Mais le représentant des spécialistes n'est pas d'accord. «C'est un effort additionnel, affirme le Dr Marier. On est rendu au fond du baril après 15 ou 16 ans de compressions. On était conscient du risque politique et du fait que notre crédibilité était en jeu. Mais c'est là un effet secondaire».

C'est le moins qu'on puisse dire. La nouvelle médecine, si elle passe les portes du conseil des ministres, pourrait, elle aussi, avoir sa part d'effets secondaires...

PAUVRETÉ

370 enfants passent chaque jour sous le seuil de la pauvreté

SUITE DE LA PAGE 1

sures budgétaires gouvernementales pour 1993 ne laissent présager aucune amélioration des choses, au contraire. Surtout dans le contexte d'une timide reprise qui ne suscite pas de création d'emplois.

Selon la coalition, ce sont donc chaque jour, en moyenne, 370 enfants qui, pendant la période de référence, sont passés sous le seuil de pauvreté. Et s'il y a plus d'enfants pauvres, a précisé Mme Popham, on doit également considérer que les familles auxquelles ils appartiennent sont de plus en plus pauvres.

«Les riches s'enrichissent, et les pauvres s'appauvrissent», a résumé Noëlle-Dominique Willems, de la YWCA du Canada, en guise d'explication du fait que la période économique difficile que traversait le pays au moment de la cueillette des données ne pouvait être tenue pour seule responsable de la situation.

«On nous dit souvent que l'augmentation de familles pauvres est imputable à un nombre de facteurs économiques complexes, sur lesquels nous n'avons aucune prise. Le rapport 1993 démontre cependant que des pays d'Europe de l'Ouest confrontés aux mêmes circonstances que nous ont réussi à maintenir la pauvreté des enfants à moins de la moitié de la nôtre», a souligné Mme Willems.

En matière de sécurité du revenu, le Canada se situe d'ailleurs en-dessous de la moyenne des 22 pays de l'OCDE, et à cent lieues de pays comme les Pays-Bas, la France, la Suède et l'Allemagne.

Dans son rapport, Campagne 2000 entend par «enfant-toute personne âgée de moins de 18 ans. Quant à la définition de la «pauvreté», elle est établie à partir des critères utilisés par Statistique Canada et s'articule autour des notions de revenu, de taille de la famille et de lieu de résidence. Par exemple, en 1992, une famille de quatre personnes résidant dans une grande agglomération voyait son seuil de pauvreté établi à 30 100\$ par année.

Un «enfant pauvre», par ailleurs, est un enfant qui vit dans une famille dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté déterminé conformément à ces critères.

Outre les données qui précèdent, le rapport de Campagne 2000 présente un tableau de la pauvreté en fonction de certaines sous-catégories et phénomènes qui y sont liés. On constate notamment que:

■ bien qu'une majorité (61,8%) d'enfants vivant dans une famille monoparentale soient considérés comme pauvres, 54% des enfants pauvres vivaient quand même dans une famille biparentale, ce qui fait dire à la coalition que «quel que soit le type de famille, tous les enfants risquent de plus en plus de vivre dans la pauvreté»;

■ «les effets de la pauvreté sont largement invisibles, mais les conséquences en sont bien réelles», a dit Rosemarie Popham. Un bébé risque ainsi deux fois plus de mourir

avant l'âge d'un an s'il naît dans un quartier pauvre. Par ailleurs, en 1989, un enfant risquait deux fois plus d'être un décrocheur scolaire s'il était pauvre; en 1991, ce risque était passé à 2,5 fois;

■ entre août 1992 et février 1993 (en sept mois!), 94 nouvelles banques alimentaires ont vu le jour au pays, portant le total à 436. En 1992, 900 000 enfants ont eu recours au moins une fois aux services d'une telle banque, une hausse de 200 000 par rapport à l'année précédente;

■ en 1991, plus de 800 000 enfants ont eu un parent officiellement en chômage pendant plus de la moitié de l'année, une augmentation de 41% par rapport à 1989. Parallelement, en mars 1992, 1 030 000 enfants avaient recours à l'aide sociale, 50% de plus qu'en mars 1989.

■ les familles monoparentales d'un enfant vivant dans une grande ville sont particulièrement touchées, même si le parent travaille. En 1993, un chef de famille monoparentale gagnant le salaire minimum aurait ainsi dû travailler 75 heures par semaine pour s'élever au-dessus du seuil de pauvreté. Le quart des familles pauvres a d'ailleurs à sa tête une personne qui travaille à temps plein.

Pour les responsables de Campagne 2000, des données aussi désastreuses ne doivent surtout pas, même lorsque ajoutées à un déficit frisant les 40,5 milliards\$, faire en sorte qu'on se croise les bras.

«C'est un mythe, un mythe dangereux», ce de penser que le problème n'a pas de solution, a dit Rosemarie Popham. «Beaucoup peut être fait en autant que nous prenions les moyens pour le faire».

«On ne peut plus se cacher la tête, on ne peut plus attendre la crise qui se produira inévitablement lorsque l'on constatera, dans 10 ans, que nous avons manqué à nos engagements envers une génération d'enfants», a-t-elle ajouté.

Au rang des solutions, Noëlle-Dominique Willems a parlé hier d'une nécessaire «solidarité» à bâtir et de la «volonté politique» dont devront faire preuve les gouvernements, à commencer par «un régime fiscal qui redistribuera plus équitablement la richesse». Car «on n'a pas encore mis à l'essai une véritable stratégie pour enrayer le problème», soutient-elle.

On verra maintenant, ont ajouté les responsables, ce que les libéraux feront de leurs promesses électorales en matière de garderies, de nutrition, de lutte à la pauvreté chez les enfants autochtones et de retrait de l'imposition des pensions alimentaires pour les enfants.

Campagne 2000 est une coalition non partisane de 45 organismes nationaux et communautaires qui se sont donné pour mandat de pousser le gouvernement à traduire en mesures concrètes la résolution «d'éliminer la pauvreté chez les enfants au Canada d'ici l'an 2000», adoptée à l'unanimité par les Communes le 24 novembre 1989. L'enquête est effectuée par le Centre de statistiques internationales sur le bien-être social et économique.

ENTENTE

En revanche, Québec accepte de négocier

SUITE DE LA PAGE 1

dans le monde entier les économies, et donc le monde du travail, subissent des «mutations inévitables». En substance, le syndicaliste fait valoir qu'il vaut mieux avoir un mot à dire sur les façons de gérer ces mutations plutôt que de les subir bêtement.

Le président du Conseil du Trésor et futur premier ministre, M. Daniel Johnson, s'est félicité pour sa part d'entendre les syndicats parler enfin son langage.

Les parties reconnaissent, dans le contexte économique et financier actuel, «la nécessité d'améliorer l'efficacité des secteurs public et parapublic»; et que l'examen de l'organisation du travail permettra «d'identifier des économies et d'améliorer l'efficacité des services à la population ainsi que la qualité de vie au travail des employés».

En revanche, la partie patronale accepte de négocier des choses qu'elle ne discutait pas auparavant. A ses yeux, il y a une ouverture des deux côtés de la table.

Ces négociations commenceront le plus tôt possible. Dans le cas de la FTQ, si les pourparlers permettent de réaliser des économies au-delà de 1% de la masse salariale, l'accord-cadre prévoit que le fruit des gains additionnels sera retourné aux salariés sous forme de hausses salariales. La FTQ consent, d'ailleurs, par cet accord, au gel salarial de deux ans imposé par la loi 102.

La CEQ, par contre, a refusé d'inscrire cette clause dans l'accord qui le lie au gouvernement, par souci de ne pas cautionner d'une manière indirecte une loi-décret qu'elle ne digère toujours pas.

Les deux ententes prévoient cependant que la négociation des clauses salariales pour la convention collective qui entrera en vigueur le 1er juillet 1995, devra commencer à l'automne de 1994.

Les ententes prévoient en outre que les syndicats seront informés à l'avance et consultés sur les plans de réduction d'effectifs qui doivent être déposés d'ici le 15 décembre.

Ces accords-cadres ne disposent pas pour autant du différend qui oppose les syndicats et le gouvernement au sujet des lois 102 et 198, qui prévoient d'une part le gel salarial pour deux ans et la récupération de 1% de la rémunération globale des salariés de l'Etat, et d'autre part la réduction des effectifs dans le secteur public.

La présidente de la CEQ, Mme Lorraine Pagé, a d'ailleurs fait savoir que les deux centrales vont déposer des plaintes au Comité de la liberté syndicale de l'Organisation internationale du Travail contre ce loi. Mme Pagé note que le gouvernement du Québec a déjà été condamné deux fois par ce tribunal international (lois 111 et 37). Elle espère que Québec soit aussi sensible aux condamnations de cette instance internationale qu'il ne l'a été aux conclusions du comité des Nations unies sur les droits de l'homme au sujet de la loi 101.

Ni la CSN (plus de 100 000 salariés), ni le Syndicat de la Fonction publique, ni des professionnels du gouvernement, qui regroupent ensemble près de la moitié des syndiqués du secteur public, ne sont parties à ces ententes.

Le SFPQ (fonctionnaires) dénonçait au contraire, avant-hier, les intentions du gouvernement de réduire la taille de l'Etat à un point de non-retour.

Le ministre Johnson en est conscient. Mais il souhaite que les accords conclus hier servent d'exemples. «Ça dictera pour l'avenir, dit-il, et pour l'ensemble des travailleurs, comment nous pourrions atteindre les gains de productivité qui vont dans le sens de réduire les coûts et d'améliorer les conditions d'emploi».

JEUNESSE

SUITE DE LA PAGE 1

le 15 du mois, lorsque les chèques de l'aide sociale s'épuisent, Jeunesse au Soleil doit faire face à 200 demandes quotidiennes d'aide alimentaire.

«A toutes les fois que nous recevons un appel, nous demandons si c'est vraiment une urgence, explique-t-elle, et avec les coupures qui sont encore annoncées un peu partout, dans la fonction publique par exemple, ça va empirer».

Il y a deux ans, Jeunesse au Soleil a répondu à 30 000 demandes, cette année deux fois plus de gens feront appel à l'organisme qui devra répondre à 60 000 demandes d'aide alimentaire.

Rosa Macri estime que la proportion des enfants qui sont touchés par l'œuvre de Jeunesse au Soleil représente une personne sur 4.

L'assistante directrice du module du Développement communautaire à la Ville de Montréal, Nicole Boily, dit que son service tente actuellement de développer dans les quartiers, avec Moisson Montréal, des cueillettes de denrées alimentaires.

«Ce qui est nouveau, dit-elle, c'est qu'avant nous avions nos poches de pauvreté bien identifiées, mais maintenant on retrouve le phénomène un peu partout. Dans tous les arrondissements il y a des poches de pauvreté».

A Montréal, poursuit-elle, on note actuellement une augmentation des groupes communautaires qui travaillent sur les problèmes de la pauvreté et de la faim.

Nicole Boily parle également d'une hausse du phénomène de l'itinérance chez les jeunes de 13 à 25 ans qui s'explique par la pauvreté et le chômage.

L'augmentation de la pauvreté se fait aussi sentir à Verdun. Le Centre des femmes de Verdun avait une préposée à l'accueil pour répondre à sa clientèle, maintenant elles sont deux.

«Nous sommes de plus en plus interpellés pour faire du dépannage».

La porte-parole de l'organisme, Anne Richard-Webb, dit que les mères — en grosse majorité ce sont des familles mono parentales — n'ont souvent pas l'argent qu'il faut pour acheter le lait et les couches pour leurs nourrissons. Comme ailleurs, les demandes d'aide augmentent après le 15 du mois, après l'épuisement des chèques d'aide sociale.

«La dernière semaine du mois, c'est vraiment très dur». Les prochains semaines seront plus déchirantes encore: «Avec les Fêtes qui viennent, on sent un degré de nervosité plus élevé chez les femmes. C'est difficile de parler de Noël et de cadeaux quand elles courent après de l'argent pour se nourrir et nourrir le petit».

CIA

SUITE DE LA PAGE 1

pattes» dans les pays andins au cours d'opérations identiques mais de moindre ampleur que celle qui a mal tourné à Caracas. Dans le Chapare, principale zone de production de coca de la Bolivie, des représentants de la DEA (services américains de lutte contre le trafic de drogue), et des instructeurs américains des Léopards, l'unité d'élite bolivienne «anti-narcos», ont été parfois impliqués dans des affaires de corruption liées au trafic. Des programmes américains antidrogue analogues à celui qui vient d'être plus ou moins démantelé à Caracas existent dans toutes les capitales des pays producteurs du continent.

Ce que la presse vénézuélienne qualifie de «scandale de la drogue impliquant la CIA et la DEA» n'est sans doute que la pointe de l'iceberg. Plusieurs expéditions importantes de cocaïne, bénéficiant du feu vert de la centrale américaine, n'ont pas été détectées. Les trafiquants interpellés à Miami après la saisie d'une demi-tonne de cocaïne ont affirmé que «le gouvernement américain était au courant». Apparemment, il ne l'était pas, et la justice a été saisie.

Selon la version officielle, rapportée par le *New York Times*, des responsables de la CIA auraient proposé à leurs collègues de la DEA de monter cette opération en collaboration avec la Garde nationale vénézuélienne, une force paramilitaire importante, chargée du contrôle des routes, des frontières et de la lutte anti-drogue. La DEA aurait refusé, sans toutefois, sembler-il, alerter les autorités. Le général Guillen Davila, alors directeur de la Garde nationale, s'embarqua lui, dans l'aventure avec la CIA. «Cette opération était illégale, elle n'avait pas d'autorisation officielle», déclare Robert Bonner, ancien patron du programme anti-stupéfiants des Etats-Unis. Un porte-parole de la CIA a précisé que l'enquête avait mis au jour des «problèmes tout à fait lamentables» mais qu'«avaient été résolus». Un fonctionnaire au moins de l'antenne vénézuélienne de l'agence a démissionné, mais aucune sanction n'a été prise. Le général Guillen Davila doit être cité comme simple témoin lors du procès à Miami.

Le gouvernement américain, dit-on, est soucieux d'éviter des «complications» avec le Venezuela. Cette affaire, qui n'a pas permis, sembler-il, de capturer des membres importants des cartels colombiens, met en tout cas en lumière la montée spectaculaire du trafic dans toute la région. Arroseurs arosés, les hommes de la CIA n'ont finalement participé que modestement à cette explosion.

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS:
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
RENSEIGNEMENTS (514) 985-3333
ADMINISTRATION (514) 985-3333

AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

• Extérieur (sans frais) •
1-800-463-7559

DU LUNDI AU VENDREDI
À DE 7H30 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE,
MONTREAL, (QUÉBEC) H3A 3M9

SERVICE DES ABONNEMENTS
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour
le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.
Montréal (514) 985-3355